

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

AYGO MY21						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA	Prix € TTC
5 Portes	AYGO 1.0 WVT-i x-play	113	113	0 €	04	14 840,00€
	AYGO 1.0 WVT-i x-look	114	114	0 €	04	15 340,00€
	AYGO 1.0 WVT-i x-clusiv zen	114	114	0 €	04	16 990,00€
OPTIONS AYGO	x-shift : boîte manuelle robotisée avec palettes au volant (<i>entraîne la suppression du limiteur de vitesse</i>)	118	118	0 €	04	700,00€
	Toyota Safety Sense™ (sur AYGO x-play, x-look)					350,00€
	Jantes alliage 15" (sur x-look)					400,00€
	x-light : projecteurs antibrouillard avant (<i>sur AYGO x-play et x-look</i>)					250,00€
	x-protect : baguettes de protection latérales et bac de coffre (<i>sur AYGO x-play et x-look</i>)					100,00€
	x-red pop inside : contours d'aérateurs rouges et contour de levier de vitesse rouge (sur AYGO x-look)					100,00€
Peinture métallisée (<i>sur AYGO x-play et x-look</i>)					550,00€	
Peinture Rouge Chilien 3P0 (<i>sur AYGO x-play</i>)					250,00€	

AYGO MY21 - Gamme réservée aux clients professionnels						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA	Prix € TTC
5 Portes	AYGO 1.0 WVT-i x-pro	113	113	0 €	04	13 990,00€
	AYGO 1.0 WVT-i x-play	113	113	0 €	04	14 840,00€
	AYGO 1.0 WVT-i x-look	114	114	0 €	04	15 340,00€
	AYGO 1.0 WVT-i x-clusiv zen	114	114	0 €	04	16 990,00€
OPTIONS AYGO	x-shift : boîte manuelle robotisée avec palettes au volant (<i>sauf x-pro, entraîne la suppression du limiteur de vitesse</i>)	118	118	0 €	04	700,00€
	Toyota Safety Sense™ (sur AYGO x-play, x-look)					350,00€
	Jantes alliage 15" (sur x-look)					400,00€
	x-light : projecteurs antibrouillard avant (<i>sur AYGO x-play et x-look</i>)					250,00€
	x-protect : baguettes de protection latérales et bac de coffre (<i>sur AYGO x-play et x-look</i>)					100,00€
	x-red pop inside : contours d'aérateurs rouges et contour de levier de vitesse rouge (sur AYGO x-look)					100,00€
Peinture métallisée (<i>sur AYGO x-play et x-look</i>)					550,00€	
Peinture Rouge Chilien 3P0 (<i>sur AYGO x-play</i>)					250,00€	

Cachet Concessionnaire



*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/09/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 14 juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 14 juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180

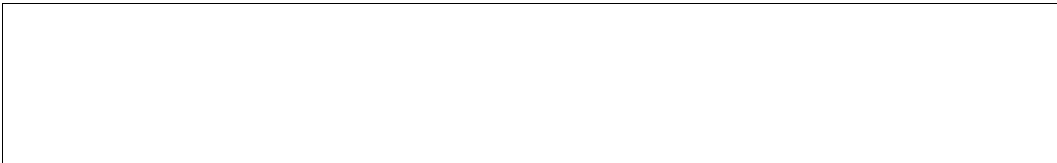


VEHICULES PARTICULIERS

AYGO MY20						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA	Prix € TTC
3 Portes	AYGO 1.0 VVT-i x	(1) 112	112	0 €	04	12 240,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-play	(1) 113	de 113 à 114	0 €	04	14 290,00€
5 Portes	AYGO 1.0 VVT-i x	(1) 112	112	0 €	04	12 640,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-pop #2 (série limitée à 500 exemplaires)	(1) 113	113	0 €	04	14 490,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-play	(1) 113	113-114	0 €	04	14 690,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-look	(1) 114	114	0 €	04	15 190,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-clusiv	(1) 114	114	0 €	04	15 940,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-clusiv zen série	(1) 114	114	0 €	04	16 440,00€
OPTIONS AYGO	x-shift : boîte manuelle robotisée avec palettes au volant (sauf AYGO x : entraîne la suppression du limiteur de vitesse)	118	118	0 €	04	700,00€
	x-radio : Radio Digitale (DAB) Bluetooth® avec commandes au volant, port USB, prise auxiliaire et 4 haut-parleurs (sur AYGO x uniquement)					350,00€
	Toyota Safety Sense™ (sur AYGO x-play, x-look)					350,00€
	Jantes alliage 15" (sur x-look)					400,00€
	x-light : projecteurs antibrouillard avant (sur AYGO x-play, x-look et x-pop #2)					250,00€
	x-zen : allumage automatique des phares, climatisation automatique, système smart entry&start (sur AYGO x-play et x-clusiv)					650,00€
	x-style : jantes alliage 15", vitres AR et lunettes surteintées (sur AYGO x-play)					600,00€
	x-protect : baguettes de protection latérales et bac de coffre (sur AYGO x-play & x-pop #2)					100,00€
	x-red pop outside : stickers avant/arrière rouges, baguettes latérales rouges et coques de rétroviseurs rouges (sur AYGO x-play 5 portes)					360,00€
	x-red pop inside : contours d'aérateurs rouges et contour de levier de vitesse rouge (sur AYGO x-play, x-look & x-pop #2)					100,00€
Peinture métallisée (sur AYGO x, x-play et x-look)					550,00€	
Peinture Rouge Chilien 3P0 (sur AYGO x et x-play)					250,00€	

W = options avec impact CO₂ WLTP
(1) = Dans la limite des stocks disponibles
(2) = Option indisponible sur x-play et x-clusiv à compter du 10 novembre 2020

Cachet Concessionnaire



*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

AYGO MY20 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA	Prix € TTC
3 Portes	AYGO 1.0 VVT-i x	(1) 112	112	0 €	04	12 240,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-pro	(1) 113	113	0 €	04	13 440,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-play	(1) 113	de 113 à 114	0 €	04	14 290,00€
5 Portes	AYGO 1.0 VVT-i x	(1) 112	112	0 €	04	12 640,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-pro	(1) 113	113	0 €	04	13 840,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-play	(1) 113	de 113 à 114	0 €	04	14 690,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-look	(1) 114	114	0 €	04	15 190,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-clusiv	(1) 114	114	0 €	04	15 940,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-clusiv zen série	(1) 114	114	0 €	04	16 440,00€
OPTIONS AYGO	x-shift : boîte manuelle robotisée avec palettes au volant (sauf AYGO x, et x-pro : entraîne la suppression du limiteur de vitesse)	118	118	0 €	04	700,00€
	x-radio : Radio Digitale (DAB) Bluetooth* avec commandes au volant, port USB, prise auxiliaire et 4 haut-parleurs (sur AYGO x uniquement)					350,00€
	Toyota Safety Sense™ (sur AYGO x-play et x-look)					350,00€
	Jantes alliage 15" (sur x-look)					400,00€
	x-light : projecteurs antibrouillard avant (sur AYGO x-play et x-look)					250,00€
	x-zen : allumage automatique des phares, climatisation automatique, système smart entry&start (sur AYGO x-play et x-clusiv)					650,00€
	x-style : jantes alliages 15", vitres AR et lunettes surteintées (sur AYGO x-play)					600,00€
	x-protect : baguettes de protection latérales et bac de coffre (sur AYGO x-play et x-look)					100,00€
	x-red pop outside : stickers avant/arrière rouges, baguettes latérales rouges et coques de rétroviseurs rouges (sur AYGO x-play 5 portes uniquement)					360,00€
	x-red pop inside : contours d'aérateurs rouges et contour de levier de vitesse rouge (sur AYGO x-play et x-look)					100,00€
	Peinture métallisée (sur AYGO x, x-pro, x-play et x-look)					550,00€
	Peinture Rouge Châliien 3P0 (sur AYGO x, x-pro, x-play)					250,00€

W = options avec impact CO₂ WLTP

(1) = Dans la limite des stocks disponibles à compter du 10 novembre 2020

(2) = Option indisponible sur les finitions x-play et/ou x-clusiv à compter du 10 novembre 2020

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/09/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 14 juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 14 juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

NOUVELLE YARIS MY21						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes	Yaris 70 VVT-i Dynamic	127-128	130	0 €	04	18 250,00€
	Yaris 70 VVT-i Design	130	132	0 €	04	19 750,00€
	Yaris 120 VVT-i Dynamic	122	124	0 €	06	19 450,00€
	Yaris 120 VVT-i Design	125	127	0 €	06	20 950,00€
OPTIONS YARIS	Roue de secours temporaire - <i>Incompatible avec le crochet d'attelage en 70 VVT-i</i>					150,00€
	Système de navigation Toyota "Touch & Go" (<i>sur Design</i>)					700,00€
	Pack Confort Plus (siège passager réglable en hauteur, radars de stationnement avant et arrière) (<i>sur Design 70 VVT-i</i>)					600,00€
	Pack Confort Plus (siège passager réglable en hauteur, radars de stationnement avant et arrière, avertisseur d'angles morts, rétroviseurs extérieurs rabattables automatiquement, avertisseur de circulation arrière) (<i>sur Design 120 VVT-i</i>)					800,00€
	Peinture métallisée monoton					550,00€
	Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) et Rouge Intense (3U5)					750,00€
	Peinture Rouge Fusion (3U7) (<i>sur Design</i>)					750,00€
Crochet d'attelage - <i>Incompatible avec la roue de secours en 70 VVT-i</i>					750,00€	
Pack Chrome					450,00€	
Pack Red					450,00€	
Pack Protection					190,00€	
		2	2	0 €	0	

(*) données en attente d'homologation définitive
W = options avec impact CO₂ WLTP

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

NOUVELLE YARIS HYBRIDE MY21

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes	Yaris Hybride 116h Dynamic	87	89	0 €	05	21 950,00€
	Yaris Hybride 116h Design	92	94	0 €	05	23 450,00€
	Yaris Hybride 116h Iconic	97 - 98	100	0 €	05	25 950,00€
	Yaris Hybride 116h Collection	97 - 98	100	0 €	05	25 950,00€
	Yaris Hybride 116h Style	98	100	0 €	05	26 450,00€

OPTIONS YARIS HYBRIDE						
Roue de secours temporaire (<i>sur Dynamic, Design, Iconic et Collection</i>) - incompatible avec le Toit panoramique					150,00€	
Système de navigation Toyota "Touch & Go" (<i>sur Design, Iconic, Collection et Style</i>)					700,00€	
Pack Confort (avertisseur d'angles morts, rétroviseurs extérieurs rabattables automatiquement, siège passager réglable en hauteur, radars de stationnement avant et arrière, avertisseur de circulation arrière) (<i>sur Pack Techno Plus (Système Audio JBL® à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, radars de stationnement avant & arrière, avertisseur de circulation arrière) (sur Iconic et Collection)</i>)					800,00€	
Toit Panoramique (<i>sur Iconic et Collection</i>) - incompatible avec la Roue de secours temporaire et avec le double plancher de coffre					1 000,00€	
Peinture métallisée monoton (<i>sur Dynamic et Design, gratuite sur Iconic et Style</i>)					600,00€	
Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) (<i>sur Dynamic et Design, gratuite sur Style</i>)					550,00€	
Peinture Rouge Intense (3U5) (<i>sur Dynamic et Design</i>)					750,00€	
Peinture Rouge Fusion (3U7) (<i>sur Design</i>)					750,00€	
Crochet d'attelage					750,00€	
Pack Chrome					750,00€	
Pack Red					750,00€	
Pack Protection					750,00€	
		2	2	0 €	0	750,00€
						450,00€
						450,00€
						190,00€

¹⁾ dégressif en attente d'homologation définitive
^W = options avec impact CO₂ WLTP



*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'énergie dans leur rédaction en vigueur.
 Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/09/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxes sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEICULES PARTICULIERS

NOUVELLE YARIS MY21 - Gamme réservée aux professionnels

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes	Yaris 70 VVT-i Dynamic	127 - 128	130	0 €	04	18 250,00€
	Yaris 70 VVT-i Dynamic Business	127 - 128	130	0 €	04	19 250,00€
	Yaris 70 VVT-i Design	130	132	0 €	04	19 750,00€
	Yaris 120 VVT-i Dynamic	122	124	0 €	06	19 450,00€
	Yaris 120 VVT-i Dynamic Business	122	124	0 €	06	20 450,00€
	Yaris 120 VVT-i Design	125	127	0 €	06	20 950,00€

OPTIONS YARIS					
Roue de secours temporaire - incompatible avec le crochet d'attelage en 70 VVT-i					150,00€
Système de navigation Toyota "Touch & Go" (sur Design)					700,00€
Pack Confort Plus Business (Smart Entry & démarrage sans clé, feux full LED, vitres arrière électriques, siège passager réglable en hauteur, radars de stationnement avant & arrière) (sur Dynamic Business 70 VVT-i)					800,00€
Pack Confort Plus Business (Smart Entry & démarrage sans clé, feux full LED, vitres arrière électriques, siège passager réglable en hauteur, radars de stationnement avant & arrière, avertisseur d'angles morts, rétroviseurs extérieurs rabattables automatiquement, climatisation automatique, avertisseur de circulation arrière) (sur Dynamic Business 120 VVT-i)					1 000,00€
Pack Confort Plus (siège passager réglable en hauteur, radars de stationnement avant et arrière) (sur Design 70 VVT-i)					600,00€
Pack Confort Plus (siège passager réglable en hauteur, radars de stationnement avant et arrière, avertisseur d'angles morts, rétroviseurs extérieurs rabattables automatiquement, avertisseur de circulation arrière) (sur Design 120 VVT-i)					800,00€
Peinture métallisée monoton					550,00€
Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) et Rouge Intense (3U5)					750,00€
Peinture Rouge Fusion (3U7) (sur Design)					750,00€
Crochet d'attelage - incompatible avec la roue de secours en 70 VVT-i					750,00€
Pack Chrome					450,00€
Pack Red					450,00€
Pack Protection					190,00€

(1) Adresses en attente d'homologation définitive
W = options avec impact CO₂ WLTP

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D, 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/09/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 € TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 € TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définis. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

NOUVELLE YARIS HYBRIDE MY21 - Gamme réservée aux professionnels

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes	Yaris Hybride 116h Dynamic	87	89	0 €	05	21 950,00€
	Yaris Hybride 116h Dynamic Business + Stage "Hybrid Academy"	87 - 88	90	0 €	05	23 130,00€
	Yaris Hybride 116h Design	92	94	0 €	05	23 450,00€
	Yaris Hybride 116h Iconic	97 - 98	100	0 €	05	25 950,00€
	Yaris Hybride 116h Collection	97 - 98	100	0 €	05	25 950,00€
	Yaris Hybride 116h Style	98	100	0 €	05	26 450,00€

OPTIONS YARIS HYBRIDE					
Roue de secours temporaire (sur Dynamic, Dynamic Business, Design, Iconic et Collection) - incompatible avec le Toit panoramique					150,00€
Système de navigation Toyota "Touch & Go" (sur Design, Iconic, Collection et Première)					700,00€
Pack Confort Plus Business (feux full LED, vitres arrière électriques, siège passager réglable en hauteur, radars de stationnement avant & arrière, avertisseur d'angles morts, rétroviseurs extérieurs rabattables automatiquement, avertisseur de circulation arrière) (sur Dynamic Business)					800,00€
Pack Confort (avertisseur d'angles morts, rétroviseurs extérieurs rabattables automatiquement, siège passager réglable en hauteur, radars de stationnement avant et arrière, avertisseur de circulation arrière) (sur Design)					800,00€
Pack Techno Plus (Système Audio JBL® à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, radars de stationnement avant & arrière, avertisseur de circulation arrière) (sur Iconic et Collection)					1 000,00€
Toit Panoramique (sur Iconic et Collection) - incompatible avec la Roue de secours temporaire et avec le double plancher de coffre					600,00€
Peinture métallisée monoton (sur Dynamic, Dynamic Business et Design, gratuite sur Iconic et Style)					550,00€
Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) (sur Dynamic, Dynamic Business et Design, gratuite sur Style)					750,00€
Peinture Rouge Intense (3U5) (sur Dynamic, Dynamic Business et Design)					750,00€
Peinture Rouge Fusion (3U7) (sur Design)					750,00€
Crochet d'attelage					750,00€
Pack Chrome					450,00€
Pack Red					450,00€
Pack Protection					190,00€
Stage "Hybrid Academy"					240,00€

(1) données en attente d'homologation définitive
W = options avec impact CO₂ WLTP

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

** Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
 Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/09/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

*** Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

NOUVELLE YARIS						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes	Yaris 70 VVT-i France	(1) 127	130	0 €	04	17 750,00€
	Yaris 70 VVT-i Design	(1) 130	132	0 €	04	19 250,00€
	Yaris 120 VVT-i France	(1) 122	125	0 €	06	18 950,00€
	Yaris 120 VVT-i Design	(1) 125	128	0 €	06	20 450,00€
OPTIONS YARIS	Roue de secours temporaire - <i>incompatible avec le crochet d'attelage en 70 VVT-i</i>					150,00€
	Système de navigation Toyota "Touch & Go" (<i>sur Design</i>)					700,00€
	Pack City Plus (Smart Entry, démarrage sans clé, avertisseur d'angles morts, rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement et chauffants) (<i>sur Design</i>)					800,00€
	Peinture métallisée monoton					550,00€
	Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) et Rouge Allure Nacré ⁽¹⁾ (3T3)					750,00€
	Crochet d'attelage - <i>incompatible avec la roue de secours en 70 VVT-i</i>					750,00€
Pack Chrome		2	2	0 €	0	450,00€
Pack Red						450,00€
Pack Protection						190,00€

(1) - dans la limite des stocks disponibles
W - options avec impact CO₂ WLTP

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
 Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 01/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

NOUVELLE YARIS HYBRIDE

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes	Yaris Hybride 116h France	⁽¹⁾ 87	90	0 €	05	21 450,00€
	Yaris Hybride 116h Design	⁽¹⁾ 92	95	0 €	05	22 950,00€
	Yaris Hybride 116h Iconic	⁽¹⁾ 97	100	0 €	05	25 450,00€
	Yaris Hybride 116h Collection	⁽¹⁾ 97	100	0 €	05	25 450,00€
	Yaris Hybride 116h Première	⁽¹⁾ 98	100	0 €	05	25 950,00€

OPTIONS YARIS HYBRIDE					
Roue de secours temporaire (sur France, Design, Iconic et Collection) - incompatible avec le Toit panoramique	W				150,00€
Système de navigation Toyota "Touch & Go" (sur Design, Iconic, Collection et Première)					700,00€
Pack City (Avertisseur d'angles morts, rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement et chauffants) (sur Design)					500,00€
Pack Techno (Système Audio JBL® à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction) (sur Iconic et Collection)					700,00€
Toit Panoramique (sur Iconic et Collection) - incompatible avec la Roue de secours temporaire et avec le double plancher de coffre	W				600,00€
Peinture métallisée monoton (sur France et Design, gratuite sur Iconic)					550,00€
Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) et Rouge Allure Nacré ⁽¹⁾ (3T3) (sur France et Design)					750,00€
Crochet d'attelage	W	2	2	0 €	750,00€
Pack Chrome					450,00€
Pack Red					450,00€
Pack Protection					190,00€

⁽¹⁾ = Dans la limite des stocks disponibles
W = options avec impact CO₂ WLTP

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

NOUVELLE YARIS - Gamme réservée aux professionnels						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes	Yaris 70 VVT-i France	⁽¹⁾ 127	130	0 €	04	17 750,00€
	Yaris 70 VVT-i France Business	⁽¹⁾ 127	130	0 €	04	18 750,00€
	Yaris 70 VVT-i Design	⁽¹⁾ 130	132	0 €	04	19 250,00€
	Yaris 120 VVT-i France	⁽¹⁾ 122	125	0 €	06	18 950,00€
	Yaris 120 VVT-i France Business	⁽¹⁾ 122	125	0 €	06	19 950,00€
	Yaris 120 VVT-i Design	⁽¹⁾ 125	128	0 €	06	20 450,00€
OPTIONS YARIS	Roue de secours temporaire - incompatible avec le crochet d'attelage en 70 VVT-i					150,00€
	Système de navigation Toyota "Touch & Go" (sur Design)					700,00€
	Pack City Plus (Smart Entry, démarrage sans clé, avertisseur d'angles morts, rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement et chauffants) (sur Design et France Business)					800,00€
	Peinture métallisée monoton					550,00€
	Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) et Rouge Allure Nacré ⁽¹⁾ (3T3)					750,00€
	Crochet d'attelage - incompatible avec la roue de secours en 70 VVT-i					750,00€
	Pack Chrome					450,00€
Pack Red					450,00€	
Pack Protection					190,00€	
		2	2	0 €	0	

⁽¹⁾ - Dans la limite des stocks disponibles
W = options avec impact CO₂ WLTP

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/09/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/06/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définis. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

NOUVELLE YARIS HYBRIDE - Gamme réservée aux professionnels						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes	Yaris Hybride 116h France	(1) 87	90	0 €	05	21 450,00€
	Yaris Hybride 116h France Business	(1) 87	90	0 €	05	22 450,00€
	Yaris Hybride 116h France Business + Stage "Hybrid Academy"	(1) 87	90	0 €	05	22 630,00€
	Yaris Hybride 116h Design	(1) 92	95	0 €	05	22 950,00€
	Yaris Hybride 116h Iconic	(1) 97	100	0 €	05	25 450,00€
	Yaris Hybride 116h Collection	(1) 97	100	0 €	05	25 450,00€
	Yaris Hybride 116h Première	(1) 98	100	0 €	05	25 950,00€
OPTIONS YARIS HYBRIDE	Roue de secours temporaire (sur France, France Business, Design, Iconic et Collection) - incompatible avec le Toit panoramique					150,00€
	Système de navigation Toyota "Touch & Go" (sur Design, Iconic, Collection et Première)					700,00€
	Pack City (Avertisseur d'angles morts, rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement et chauffants) (sur France Business et Design)					500,00€
	Pack Techno (Système Audio JBL® à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction) (sur Iconic et Collection)					700,00€
	Toit Panoramique (sur Iconic et Collection) - incompatible avec la Roue de secours temporaire et avec le double plancher de coffre					600,00€
	Peinture métallisée monoton (sur France, France Business et Design, gratuite sur Iconic)					550,00€
	Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) et Rouge Allure Nacré ⁽¹⁾ (3T3) (sur France, France Business et Design)					750,00€
	Crochet d'attelage	W 2	2	0 €	0	750,00€
	Pack Chrome					450,00€
	Pack Red					450,00€
Pack Protection					190,00€	
Stage "Hybrid Academy"					240,00€	

(1) = Dans la limite des stocks disponibles
W = options avec impact CO₂ WLTP

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'énergie dans leur rédaction en vigueur.
Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

NOUVELLE YARIS CROSS HYBRIDE						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	Yaris Cross Hybride 116h 2WD Dynamic	102 - 110	102 - 110	0 €	06	25 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h 2WD Design	102 - 110	102 - 110	0 €	06	27 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h 2WD Collection	102 - 110	102 - 110	0 €	06	30 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h 2WD Trail	102 - 110	102 - 110	0 €	06	30 500,00€
5 Portes AWD-I	Yaris Cross Hybride 116h AWD-I Design	107 - 112	107 - 112	0 €	06	29 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h AWD-I Collection	107 - 112	107 - 112	0 €	06	32 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h AWD-I Trail	107 - 112	107 - 112	0 €	06	32 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h AWD-I Première	107 - 112	107 - 112	0 €	06	34 500,00€
OPTIONS YARIS HYBRIDE	Roue de secours temporaire (sur Dynamic, Design, Collection, Trail) - uniquement sur 2WD Pack Cargo : sièges arrière rabattables 4:2:4, double plancher de coffre modulable (uniquement sur 2WD), attaches de coffre, sièges avant chauffants, avertisseur d'angles morts, radars de stationnement avant & arrière, avertisseur de circulation arrière (sur Design) Pack Techno (Système Audio JBL® à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, hayon électrique avec ouverture au pied) (sur Trail et Collection) Toit Panoramique (sur Trail et Collection) Toyota Smart Connect (sur Première) - entraîne la suppression du Toyota Teammate Advanced Park et du Toyota Touch & Go Peinture métallisée monoton (sur Dynamic et Design, gratuite sur Trail) Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) et Rouge Intense (3U5) (sur Dynamic et Design, gratuite sur Trail)					150,00€ 800,00€ 1 000,00€ 700,00€ 0,00€ 550,00€ 750,00€
<small>(1) données en attente d'homologation définitive W - options avec impact CO₂ WLTP</small>						

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
 Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

NOUVELLE YARIS CROSS HYBRIDE - Gamme réservée aux professionnels

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP**	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	Yaris Cross Hybride 116h 2WD Dynamic	102 - 110	102 - 110	0 €	06	25 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h 2WD Dynamic Business + Stage "Hybrid Academy"	102 - 110	102 - 110	0 €	06	27 000,00€
	Yaris Cross Hybride 116h 2WD Design	102 - 110	102 - 110	0 €	06	27 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h 2WD Collection	102 - 110	102 - 110	0 €	06	30 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h 2WD Trail	102 - 110	102 - 110	0 €	06	30 500,00€
5 Portes AWD-i	Yaris Cross Hybride 116h AWD-i Dynamic Business + Stage "Hybrid Academy"	107 - 112	107 - 112	0 €	06	29 000,00€
	Yaris Cross Hybride 116h AWD-i Design	107 - 112	107 - 112	0 €	06	29 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h AWD-i Collection	107 - 112	107 - 112	0 €	06	32 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h AWD-i Trail	107 - 112	107 - 112	0 €	06	32 500,00€
	Yaris Cross Hybride 116h AWD-i Première	107 - 112	107 - 112	0 €	06	34 500,00€
OPTIONS YARIS HYBRIDE	Roue de secours temporaire (sur Dynamic, Dynamic Business, Design, Collection, Trail) - uniquement sur 2WD					150,00€
	Pack Cargo Business : sièges arrière rabattables 4:2:4, double plancher de coffre modulable (uniquement sur 2WD), attaches de coffre, sièges avant chauffants, avertisseur d'angles morts, avertisseur de circulation arrière (sur Dynamic Business)					500,00€
	Pack Cargo : sièges arrière rabattables 4:2:4, double plancher de coffre modulable (uniquement sur 2WD), attaches de coffre, sièges avant chauffants, avertisseur d'angles morts, radars de stationnement avant & arrière, avertisseur de circulation arrière (sur Design)					800,00€
	Pack Techno (Système Audio JBL® à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, hayon électrique avec ouverture au pied) (sur Trail et Collection)					1 000,00€
	Toit Panoramique (sur Trail et Collection)					700,00€
	Toyota Smart Connect (sur Première) - entraîne la suppression du Toyota Teammate Advanced Park et du Toyota Touch & Go					0,00€
	Peinture métallisée monoton (sur Dynamic, Dynamic Business et Design, gratuite sur Trail)					550,00€
	Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) (sur Dynamic, Dynamic Business et Design, gratuite sur Trail)					750,00€
	Stage "Hybrid Academy"					240,00€
	¹⁾ données en attente d'homologation définitive ^W - options avec impact CO ₂ WLTP					

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, les conditions de conduite, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définis. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

COROLLA HYBRIDE MY21						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
Hybride 5 Portes	Corolla Hybride 122h Active	101	101	0 €	05	28 250,00€
	Corolla Hybride 122h Dynamic	102	102	0 €	05	29 050,00€
	Corolla Hybride 122h Design	111	111	0 €	05	30 050,00€
	Corolla Hybride 122h GR Sport	112	112	0 €	05	31 250,00€
	Corolla Hybride 122h Collection	112	112	0 €	05	32 550,00€
	Corolla Hybride 184h Design	119	119	0 €	08	32 050,00€
	Corolla Hybride 184h GR Sport	119	119	0 €	08	33 250,00€
	Corolla Hybride 184h Collection	119	119	0 €	08	34 550,00€
	OPTIONS COROLLA	Pack Chrome : baguettes latérales chromées, ornement de calandre avant chromé (sur Corolla Design)				
Pack Techno : avertisseur d'angles morts et de circulation arrière, système audio JBL® Premium à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, affichage tête haute et ordinateur de bord avec écran couleur TFT 7" multifonction à effet 3D (sur Corolla Collection uniquement)						1 500,00€
Peinture métallisée (sur Corolla Active, Dynamic, Design)						650,00€
Peinture Premium Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5) (sur Corolla Active, Dynamic, Design)						850,00€
Peinture bi-ton métallisée (sur Corolla GR Sport)						650,00€
Peinture bi-ton Premium Blanc Nacré (2KR) et Rouge Intense (2SZ) (sur Corolla GR Sport)						850,00€
Radars de stationnement avant (sauf sur Corolla GR Sport, Collection)						280,00€
Radars de stationnement arrière (sauf sur Corolla GR Sport, Collection)						320,00€
Sellerie cuir noir (disponible uniquement sur Corolla Collection)						1 000,00€
Système de navigation Toyota "Touch & Go" (sur Corolla Dynamic, Design et GR Sport)						750,00€
Toit ouvrant panoramique à ouverture électrique (sur Corolla Design, GR Sport et Collection)					1 000,00€	

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
 Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

COROLLA HYBRIDE MY21 - Gamme réservée aux clients professionnels						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
Hybride 5 Portes	Corolla Hybride 122h Active	101	101	0 €	05	28 250,00€
	Corolla Hybride 122h Dynamic	102	102	0 €	05	29 050,00€
	Corolla Hybride 122h Dynamic Business + Stage "Hybrid Academy"	102	102 - 103	0 €	05	30 400,00€
	Corolla Hybride 122h Design	111	111	0 €	05	30 050,00€
	Corolla Hybride 122h GR Sport	112	112	0 €	05	31 250,00€
	Corolla Hybride 122h Collection	112	112	0 €	05	32 550,00€
	Corolla Hybride 184h Dynamic Business + Stage "Hybrid Academy"	111	111	0 €	08	32 400,00€
	Corolla Hybride 184h Design	119	119	0 €	08	32 050,00€
	Corolla Hybride 184h GR Sport	119	119	0 €	08	33 250,00€
	Corolla Hybride 184h Collection	119	119	0 €	08	34 550,00€
	OPTIONS COROLLA	Pack Chrome : baguettes latérales chromées, ornement de calandre avant chromé (sur Corolla Design)				
Pack Techno : avertisseur d'angles morts et de circulation arrière, système audio JBL® Premium à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, affichage tête haute et ordinateur de bord avec écran couleur TFT 7" multifonction à effet 3D (sur Corolla Collection uniquement)						1 500,00€
Peinture métallisée (sur Corolla Active, Dynamic, Dynamic Business, Design)						650,00€
Peinture Premium Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5) (sur Corolla Active, Dynamic, Dynamic Business, Design)						850,00€
Peinture bi-ton métallisée (sur Corolla GR Sport)						650,00€
Peinture bi-ton Premium Blanc Nacré (2KR) et Rouge Intense (2SZ) (sur Corolla GR Sport)						850,00€
Radars de stationnement avant (sauf sur Corolla Dynamic Business, GR Sport, Collection)						280,00€
Radars de stationnement arrière (sauf sur Corolla Dynamic Business, GR Sport, Collection)						320,00€
Sellerie cuir noir (disponible uniquement sur Corolla Collection)						1 000,00€
Stage Hybrid Academy (sauf sur Corolla Dynamic Business)						240,00€
Système de navigation Toyota "Touch & Go" (sur Corolla Dynamic, Design et GR Sport)						750,00€
Toit ouvrant panoramique à ouverture électrique (sur Corolla Design, GR Sport et Collection)					1 000,00€	
Roue de secours type galette (sur Corolla Dynamic Business)					150,00€	

^W = options avec impact CO₂ WLTP

Cachet Concessionnaire



*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/09/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

COROLLA HYBRIDE MY20						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
Hybride 5 Portes	Corolla Hybride 122h Active	(1) 101	101	0 €	04	27 950,00€
	Corolla Hybride 122h Dynamic	(1) 101	101	0 €	04	28 750,00€
	Corolla Hybride 122h Design	(1) 110	110	0 €	04	29 750,00€
	Corolla Hybride 122h Collection	(1) 112	112	0 €	05	32 250,00€
	Corolla Hybride 122h GR Sport	(1) 111	111	0 €	04	32 250,00€
	Corolla Hybride 184h Design	(1) 118	118	0 €	07	31 750,00€
	Corolla Hybride 184h Collection	(1) 119	119	0 €	08	34 250,00€
	Corolla Hybride 184h GR Sport	(1) 119	119	0 €	07	34 250,00€
	OPTIONS COROLLA	Pack Chrome : baguettes latérales chromées, ornement de calandre avant chromé (sur Corolla Design)				+ 1 pt
Pack Techno : avertisseur d'angles morts et de circulation arrière, système audio JBL® Premium à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, affichage tête haute et ordinateur de bord avec écran couleur TFT 7" multifonction à effet 3D (sur Corolla Collection et GR Sport)						1 500,00€
Peinture métallisée (gratuite sur Corolla Collection et GR Sport)						650,00€
Peinture Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5) (gratuite sur Corolla Collection et GR Sport)						850,00€
Peinture Bleu Nuit (804)						300,00€
Radars de stationnement avant (sauf sur Corolla Collection et GR Sport)						280,00€
Radars de stationnement arrière (sauf sur Corolla Collection et GR Sport)						320,00€
Sellerie mi-cuir gris clair (gratuite et disponible uniquement sur Corolla Collection)					+ 1 pt	0,00€
Sellerie cuir noir ou gris clair (disponible uniquement sur Corolla Collection)						1 000,00€
Système de navigation Toyota "Touch & Go" (sur Corolla Dynamic et Design)						750,00€
Toit ouvrant panoramique à ouverture électrique (sur Corolla Design, Collection et GR Sport)					1 000,00€	

(1) Dans la limite des stocks disponibles

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 14 juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 14 juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

COROLLA HYBRIDE MY20 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
Hybride 5 Portes	Corolla Hybride 122h Active	(1) 101	101	0 €	04	27 950,00€
	Corolla Hybride 122h Dynamic	(1) 101	101	0 €	04	28 750,00€
	Corolla Hybride 122h Dynamic Business	(1) 101	101	0 €	05	29 550,00€
	Corolla Hybride 122h Dynamic Business (avec support lombaire)	(1) 101	de 101 à 102	0 €	05	29 820,00€
	Corolla Hybride 122h Design	(1) 110	110	0 €	04	29 750,00€
	Corolla Hybride 122h Collection	(1) 112	112	0 €	05	32 250,00€
	Corolla Hybride 122h GR Sport	(1) 111	111	0 €	04	32 250,00€
	Corolla Hybride 184h Dynamic Business	(1) 110	110	0 €	08	31 550,00€
	Corolla Hybride 184h Dynamic Business (avec support lombaire)	(1) 110	de 110 à 111	0 €	08	31 820,00€
	Corolla Hybride 184h Design	(1) 118	118	0 €	07	31 750,00€
	Corolla Hybride 184h Collection	(1) 119	119	0 €	08	34 250,00€
	Corolla Hybride 184h GR Sport	(1) 119	119	0 €	07	34 250,00€

OPTIONS COROLLA					
Pack Chrome : baguettes latérales chromées, ornement de calandre avant chromé (sur Corolla Design)				+ 1 pt	350,00€
Pack Techno : avertisseur d'angles morts et de circulation arrière, système audio JBL Premium à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, affichage tête haute et ordinateur de bord avec écran couleur TFT 7" multifonction à effet 3D (sur Corolla Collection et GR Sport)					1 500,00€
Peinture métallisée (gratuite sur Corolla Collection et GR Sport)					650,00€
Peinture Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5) (gratuite sur Corolla Collection et GR Sport)					850,00€
Peinture Bleu Nuit (8Q4)					300,00€
Radars de stationnement avant (sauf sur Corolla Collection et GR Sport)					280,00€
Radars de stationnement arrière (sauf sur Corolla Dynamic Business, Corolla Collection et GR Sport)				+ 1 pt	320,00€
Sellerie mi-cuir gris clair (gratuite et disponible uniquement sur Corolla Collection)					0,00€
Sellerie cuir noir ou gris clair (disponible uniquement sur Corolla Collection)					1 000,00€
Stage "Hybrid Academy"					240,00€
Système de navigation Toyota "Touch & Go" (sur Corolla Dynamic et Design)					750,00€
Toit ouvrant panoramique à ouverture électrique (sur Corolla Design, Collection et GR Sport)					1 000,00€
Roue de secours type galette (sur Corolla Dynamic Business)					150,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

W = options avec impact CO₂ WLTP

Cadret Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
 Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxes sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

COROLLA TOURING SPORTS HYBRIDE MY21

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP**	PA***	Prix € TTC
Hybride 5 Portes	Corolla Touring Sports Hybride 122h Active	102	102	0 €	05	29 250,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Dynamic	103	103	0 €	05	30 050,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Design	112	112	0 €	05	31 050,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h GR Sport	112	112	0 €	05	32 250,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Collection	112	112	0 €	05	33 550,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Design	119	119	0 €	08	33 050,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h GR Sport	120	120	0 €	08	34 250,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Collection	121	121	0 €	08	35 550,00€
OPTIONS COROLLA TOURING SPORTS	Pack Chrome : baguettes latérales chromées, ornement de calandre avant chromé et ornement inférieur de hayon chromé (sur Corolla Touring Sports Design)					350,00€
	Pack Techno : avertisseur d'angles morts et de circulation arrière, système audio JBL® Premium à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, affichage tête haute et ordinateur de bord avec écran couleur TFT 7" multifonction à effet 3D (disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection 184)					1 500,00€
	Peinture métallisée (sur Corolla Active, Dynamic, Design)					650,00€
	Peinture Premium Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5) (sur Corolla Active, Dynamic, Design)					850,00€
	Peinture bi-ton métallisée (sur Corolla GR Sport)					650,00€
	Peinture bi-ton Premium Blanc Nacré (2KR) et Rouge Intense (2SZ) (sur Corolla GR Sport)					850,00€
	Radars de stationnement avant (sauf sur Corolla Touring Sports GR Sport, Collection)					280,00€
	Radars de stationnement arrière (sauf sur Corolla Touring Sports GR Sport, Collection)					320,00€
	Sellerie cuir noir (disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection)					1 000,00€
	Système de navigation Toyota "Touch & Go" (sur Corolla Touring Sports Dynamic, Design et GR Sport)					750,00€
Toit ouvrant panoramique à ouverture électrique (disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Design 184h, GR Sport 184h et Collection 184h)					1 000,00€	

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Energie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/09/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/06/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

COROLLA TOURING SPORTS HYBRIDE MY21 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
Hybride 5 Portes	Corolla Touring Sports Hybride 122h Active	102	102	0 €	05	29 250,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Dynamic	103	103	0 €	05	30 050,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Dynamic Business + Stage *Hybrid Academy*	103	103	0 €	05	31 400,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Design	112	112	0 €	05	31 050,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h GR Sport	112	112	0 €	05	32 250,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Collection	112	112	0 €	05	33 550,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Dynamic Business + Stage *Hybrid Academy*	112	112	0 €	08	33 400,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Design	119	119	0 €	08	33 050,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h GR Sport	120	120	0 €	08	34 250,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Collection	121	121	0 €	08	35 550,00€
OPTIONS COROLLA TOURING SPORTS	Pack Chrome : baguettes latérales chromées, ornement de calandre avant chromé et ornement inférieur de hayon chromé (sur Corolla Touring Sports Design)					350,00€
	Pack Techno : avertisseur d'angles morts et de circulation arrière, système audio JBL® Premium à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, affichage tête haute et ordinateur de bord avec écran couleur TFT 7" multifonction à effet 3D (disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection 184h)					1 500,00€
	Peinture métallisée (sur Corolla Active, Dynamic, Dynamic Business, Design)					650,00€
	Peinture Premium Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5) (sur Corolla Active, Dynamic, Dynamic Business, Design)					850,00€
	Peinture bi-ton métallisée (sur Corolla GR Sport)					650,00€
	Peinture bi-ton Premium Blanc Nacré (2KR) et Rouge Intense (2SZ) (sur Corolla GR Sport)					850,00€
	Radars de stationnement avant (sauf sur Corolla Touring Sports Dynamic Business, GR Sport, Collection)					280,00€
	Radars de stationnement arrière (sauf sur Corolla Touring Sports Dynamic Business, GR Sport, Collection)					320,00€
	Sellerie cuir noir (disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection)					1 000,00€
	Stage Hybrid Academy (sauf sur Corolla Dynamic Business)					240,00€
Système de navigation Toyota "Touch & Go" (sur Corolla Touring Sports Dynamic, Design et GR Sport)					750,00€	
Toit ouvrant panoramique à ouverture électrique (disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Design 184h, GR Sport 184h et Collection 184h)					1 000,00€	
Roue de secours type galette (sur Corolla Touring Sports Dynamic Business)					150,00€	

^W = options avec impact CO₂ WLTP

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

COROLLA TOURING SPORTS HYBRIDE MY20

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP**	PA***	Prix € TTC
Hybride 5 Portes	Corolla Touring Sports Hybride 122h Active	(1) 101	101	0 €	04	28 950,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Dynamic	(1) 103	103	0 €	04	29 750,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Design	(1) 112	112	0 €	04	30 750,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Collection	(1) 112	112	0 €	05	33 250,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h GR Sport	(1) 112	112	0 €	04	33 250,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Design	(1) 119	119	0 €	07	32 750,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Trek	(1) 120	120	0 €	07	35 050,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Collection	(1) 121	121	0 €	08	35 250,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h GR Sport	(1) 121	121	0 €	07	35 250,00€
OPTIONS COROLLA TOURING SPORTS	Pack Chrome : baguettes latérales chromées, ornement de calandre avant chromé et ornement inférieur de hayon chromé (sur Corolla Touring Sports Design)				+ 1 pt	350,00€
	Pack Techno : avertisseur d'angles morts et de circulation arrière, système audio JBL® Premium à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, affichage tête haute et ordinateur de bord avec écran couleur TFT 7" multifonction à effet 3D (disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection 184h et GR Sport 184h)					1 500,00€
	Peinture métallisée (gratuite sur Corolla Trek, Corolla Touring Sports Collection et GR Sport)					650,00€
	Peinture Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5) (gratuite sur Corolla Touring Sports Collection et GR Sport)					850,00€
	Peinture Bleu Nuit (8Q4)					300,00€
	Radars de stationnement avant (sauf sur Corolla Touring Sports Collection et GR Sport)				+ 1 pt	280,00€
	Radars de stationnement arrière (sauf sur Corolla Touring Sports Collection et GR Sport)					320,00€
	Sellerie mi-cuir gris clair (gratuite et disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection)					0,00€
	Sellerie cuir noir ou gris clair (disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection)					1 000,00€
	Système de navigation Toyota "Touch & Go" (sur Corolla Touring Sports Dynamic et Design)					750,00€
Toit ouvrant panoramique à ouverture électrique (disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Design 184h, Collection 184h et GR Sport 184h)					1 000,00€	

(1) Dans la limite des stocks disponibles

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 € TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 € TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180

VEHICULES PARTICULIERS



COROLLA TOURING SPORTS HYBRIDE MY20 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
Hybride 5 Portes	Corolla Touring Sports Hybride 122h Active	(1) 101	101	0 €	04	28 950,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Dynamic	(1) 103	103	0 €	04	29 750,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Dynamic Business	(1) 103	103	0 €	05	30 550,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Dynamic Business (avec support lombaire)	(1) 103	103	0 €	05	30 820,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Design	(1) 112	112	0 €	04	30 750,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Collection	(1) 112	112	0 €	05	33 250,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h GR Sport	(1) 111	112	0 €	04	33 250,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Dynamic Business	(1) 112	112	0 €	08	32 550,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Dynamic Business (avec support lombaire)	(1) 112	112	0 €	08	32 820,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Design	(1) 119	119	0 €	07	32 750,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Trek	(1) 120	120	0 €	07	35 050,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Collection	(1) 121	121	0 €	08	35 250,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h GR Sport	(1) 121	121	0 €	07	35 250,00€
	OPTIONS COROLLA TOURING SPORTS	Pack Chrome : baguettes latérales chromées, ornement de calandre avant chromé et ornement inférieur de hayon chromé (sur Corolla Touring Sports Design)				+ 1 pt
Pack Techno : avertisseur d'angles morts et de circulation arrière, système audio JBL® Premium à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, affichage tête haute et ordinateur de bord avec écran couleur TFT 7" multifonction à effet 3D (disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection 184h et GR Sport 184h)						1 500,00€
Peinture métallisée (gratuite sur Corolla Trek, Corolla Touring Sports Collection et GR Sport)						650,00€
Peinture Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5) (gratuite sur Corolla Touring Sports Collection et GR Sport)						850,00€
Peinture Bleu Nuit (8Q4)						300,00€
Radars de stationnement avant (sauf sur Corolla Touring Sports Collection et GR Sport)						280,00€
Radars de stationnement arrière (sauf sur Corolla Touring Sports Dynamic Business, Collection et GR Sport)					+ 1 pt	320,00€
Sellerie mi-cuir gris clair (gratuite et disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection)						0,00€
Sellerie cuir noir ou gris clair (disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection)						1 000,00€
Stage "Hybrid Academy"						240,00€
Système de navigation Toyota "Touch & Go" (sur Corolla Touring Sports Dynamic et Design)					750,00€	
Toit ouvrant panoramique à ouverture électrique (disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Design 184h, Collection 184h et GR Sport 184h)					1 000,00€	
Roue de secours type galette (sur Corolla Touring Sports Dynamic Business)					150,00€	

(1) Dans la limite des stocks disponibles

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 € TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 € TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définis. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

TOYOTA C-HR HYBRIDE MY20

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Places	Toyota C-HR Hybride 1.8L Dynamic	110	110-111	0 €	05	30 500,00€
	Toyota C-HR Hybride 1.8L Edition	111	111-112	0 €	05	32 000,00€
	Toyota C-HR Hybride 1.8L Distinctive	112	112-113	0 €	05	34 000,00€
	Toyota C-HR Hybride 1.8L Graphic	(1) 111	111-113	0 €	05	34 000,00€
	Toyota C-HR Hybride 1.8L GR-Sport	112	112	0 €	05	36 000,00€
	Toyota C-HR Hybride 1.8L Collection* (selleries Alcantara® ou grège sans surcoût)	112	112-113	0 €	05	37 500,00€
	Toyota C-HR Hybride 2.0L Edition	119	119-120	0 €	08	34 000,00€
	Toyota C-HR Hybride 2.0L Distinctive	120	120-121	0 €	08	36 000,00€
	Toyota C-HR Hybride 2.0L Graphic	(1) 119	119-120	0 €	08	36 000,00€
	Toyota C-HR Hybride 2.0L GR-Sport	120	120-121	0 €	08	38 000,00€
	Toyota C-HR Hybride 2.0L Collection* (selleries Alcantara® ou grège sans surcoût)	119	119-120	0 €	08	39 500,00€

*Peintures bi-Ton Bleu Nebula métallisé, Gris Platinium métallisé, Gris Atlas métallisé, Blanc nacré, Rouge Intense, Topaze ou Gris Célestine, incluses.

OPTIONS NOUVEAU TOYOTA C-HR HYBRIDE			
Pack Premium (Sur Graphic) : sellerie cuir noir, système audio JBL 9 HP, Toyota Touch® & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance vocale	W		2 000,00€
Pack Techno (Sur Distinctive) : sellerie cuir chocolat et noir, système audio JBL 9 HP, Toyota Touch® & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance vocale	W		2 000,00€
Pack Sound (Sur GR-Sport) : système audio JBL 9 HP, Toyota Touch® & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance vocale	W		800,00€
Navigation: Toyota Touch® & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance vocale (sur Dynamic et Edition / de série sur Collection et Première)			750,00€
Ornements latéraux chromés (sur Dynamic et Edition)	W		250,00€
Seuils de porte en aluminium (sur Dynamic)			150,00€
Pack Chrome : ornements latéraux chromés et seuils de porte en aluminium (sur Dynamic)	W		350,00€
Peinture métallisée (Bleu Nebula gratuite sauf sur GR-Sport)	(2)		650,00€
Peinture Blanc Nacré (070)	(2)		850,00€
Rouge Intense (3U5)	(2)		850,00€
Stage "Hybrid Academy"	(2)		240,00€
Peinture Blanc Pur (040) (gratuite sur GR-Sport)			300,00€
Attelage avec crochet vertical démontable et faisceau 13 broches	W		850,00€
Attelage avec crochet horizontal démontable et faisceau 13 broches	W		850,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

(2) Peinture gratuite sur Collection

W = options avec impact CO₂ WLTP

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

TOYOTA C-HR HYBRIDE MY20 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC	
5 Places	Toyota C-HR Hybride 1.8L Dynamic	110	110-111	0 €	05	30 500,00€	
	Toyota C-HR Hybride 1.8L Dynamic Business + Stage "Hybrid Academy"	110	110-111	0 €	05	31 380,00€	
	Toyota C-HR Hybride 1.8L Edition	111	111-112	0 €	05	32 000,00€	
	Toyota C-HR Hybride 1.8L Distinctive	112	112-113	0 €	05	34 000,00€	
	Toyota C-HR Hybride 1.8L Graphic	(1) 111	111-113	0 €	05	34 000,00€	
	Toyota C-HR Hybride 1.8L GR-Sport	112	112	0 €	05	36 000,00€	
	Toyota C-HR Hybride 1.8L Collection* (selleries Alcantara® ou grège sans surcoût)	112	112-113	0 €	05	37 500,00€	
	Toyota C-HR Hybride 2.0L Dynamic Business + Stage "Hybrid Academy"	118	118-119	0 €	08	33 380,00€	
	Toyota C-HR Hybride 2.0L Edition	119	119-120	0 €	08	34 000,00€	
	Toyota C-HR Hybride 2.0L Distinctive	120	120-121	0 €	08	36 000,00€	
	Toyota C-HR Hybride 2.0L Graphic	(1) 119	119-120	0 €	08	36 000,00€	
	Toyota C-HR Hybride 2.0L GR-Sport	120	120-121	0 €	08	38 000,00€	
	Toyota C-HR Hybride 2.0L Collection* (selleries Alcantara® ou grège sans surcoût)	119	119-120	0 €	08	39 500,00€	
	<i>*Peintures bi-ton Bleu Nebula métallisé, Gris Platinium métallisé, Gris Atlas métallisé, Blanc nacré, Rouge Intense, Topaze ou Gris Célestine, incluses.</i>						
	OPTIONS NOUVEAU TOYOTA C-HR HYBRIDE	Pack Premium (Sur Graphic) : sellerie cuir noir, système audio JBL 9 HP, Toyota Touch® & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance vocale		W			2 000,00€
Pack Techno (Sur Distinctive) : sellerie cuir chocolat et noir, système audio JBL 9 HP, Toyota Touch® & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance vocale			W			2 000,00€	
Pack Sound (Sur GR-Sport) : système audio JBL 9 HP, Toyota Touch® & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance vocale			W			800,00€	
Navigation: Toyota Touch® & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance vocale (sur Dynamic et Edition / de série sur Collection et Première)						750,00€	
Ornements latéraux chromés (sur Dynamic et Edition)			W			250,00€	
Seuils de porte en aluminium (sur Dynamic)						150,00€	
Pack Chrome : ornements latéraux chromés et seuils de porte en aluminium (sur Dynamic)			W			350,00€	
Peinture métallisée (Bleu Nebula gratuite sauf sur GR-Sport)			(2)			650,00€	
Peinture Blanc Nacré (070)			(2)			850,00€	
Rouge Intense (3U5)			(2)			850,00€	
Peinture Blanc Pur (040) (gratuite sur GR-Sport)			(2)			300,00€	
Stage "Hybrid Academy"					240,00€		
Attelage avec crochet vertical démontable et faisceau 13 broches		W			850,00€		
Attelage avec crochet horizontal démontable et faisceau 13 broches		W			850,00€		
<i>(1) Dans la limite des stocks disponibles (2) Peinture gratuite sur Collection W = options avec impact CO₂ WLTP * gratuite sur Collection</i>							

Cachet concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

** Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Energie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

*** Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

TOYOTA C-HR HYBRIDE MC19

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Places	Toyota C-HR Hybride 1.8L Dynamic	(3) 109	109-110	0 €	05	29 800,00€
	Toyota C-HR Hybride 1.8L Edition	(3) 110	110-111	0 €	05	31 300,00€
	Toyota C-HR Hybride 1.8L Distinctive	(3) 110	110-111	0 €	05	33 300,00€
	Toyota C-HR Hybride 1.8L Graphic	(3) 110	110-112	0 €	05	33 300,00€
	Toyota C-HR Hybride 2.0L Edition	(3) 119	119-120	0 €	08	33 300,00€
	Toyota C-HR Hybride 2.0L Distinctive	(3) 119	119-120	0 €	08	35 300,00€
	Toyota C-HR Hybride 2.0L Graphic	(3) 119	119-120	0 €	08	35 300,00€
	Toyota C-HR Hybride 2.0L Collection* (selleries Alcantara® ou grège sans surcoût)	(3) 119	119-120	0 €	08	38 800,00€
Toyota C-HR Hybride 2.0L Première	(3) 119	119-120	0 €	08	38 800,00€	

*Peintures bi-ton Bleu Nebula métallisé, Gris Platinium métallisé, Gris Atlas métallisé, Blanc nacré, Rouge Intense ou Gris Célestine, incluses.

OPTIONS NOUVEAU TOYOTA C-HR HYBRIDE			Prix € TTC
Pack Premium : sellerie cuir noir, système audio JBL 9 HP, Toyota Touch* & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance vocale (sur Graphic)	(1) W		2 000,00€
Pack Techno : système audio JBL 9 HP, Toyota Touch & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance vocale (sur Distinctive)	(1) W		1 000,00€
Navigation: Toyota Touch* & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance vocale (sur Dynamic et Edition / de série sur Collection et Première)	(1)		750,00€
Ornements latéraux chromés (sur Dynamic et Edition)	W		250,00€
Seuils de porte en aluminium (sur Dynamic)			150,00€
Pack Chrome : ornements latéraux chromés et seuils de porte en aluminium (sur Dynamic)	(1) W		350,00€
Peinture métallisée (Bleu Nebula gratuite)			650,00€
Peinture Blanc Nacré (070)			850,00€
Rouge Intense (3U5)			850,00€
Peinture Blanc Pur (040)			300,00€

(1) Les Packs d'accessoires sont incompatibles entre eux.

(3) Dans la limite des stocks disponibles

W = options avec impact CO₂ WLTP

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180

VEHICULES PARTICULIERS



TOYOTA C-HR HYBRIDE MC19 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle		Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Places	Toyota C-HR Hybride 1.8L Dynamic	(3)	109	109-110	0 €	05	29 800,00€
	Toyota C-HR Hybride 1.8L Dynamic Business	(3)	109	109-110	0 €	05	30 500,00€
	Toyota C-HR Hybride 1.8L Edition	(3)	110	110-111	0 €	05	31 300,00€
	Toyota C-HR Hybride 1.8L Distinctive	(3)	110	110-111	0 €	05	33 300,00€
	Toyota C-HR Hybride 1.8L Graphic	(3)	110	110-112	0 €	05	33 300,00€
	Toyota C-HR Hybride 2.0L Dynamic Business	(3)	118	118-119	0 €	08	32 500,00€
	Toyota C-HR Hybride 2.0L Edition	(3)	119	119-120	0 €	08	33 300,00€
	Toyota C-HR Hybride 2.0L Distinctive	(3)	119	119-120	0 €	08	35 300,00€
	Toyota C-HR Hybride 2.0L Graphic	(3)	119	119-120	0 €	08	35 300,00€
	Toyota C-HR Hybride 2.0L Collection* (selleries Alcantara® ou grège sans surcoût)	(3)	119	119-120	0 €	08	38 800,00€
Toyota C-HR Hybride 2.0L Première	(3)	119	119-120	0 €	08	38 800,00€	

*Peintures bi-ton Bleu Nebula métallisé, Gris Platinum métallisé, Gris Atlas métallisé, Blanc nacré, Rouge Intense, Topaze ou Gris Célestine, incluses.

OPTIONS NOUVEAU TOYOTA C-HR HYBRIDE						
Pack Premium : sellerie cuir noir, système audio JBL 9 HP, Toyota Touch® & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance vocale (sur Graphic)	(1) W					2 000,00€
Pack Techno : système audio JBL 9 HP, Toyota Touch® & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance vocale (sur Distinctive)	(1) W					1 000,00€
Navigation: Toyota Touch® & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance vocale (sur Dynamic et Edition / de série sur Collection et Première)	(1)					750,00€
Ornements latéraux chromés (sur Dynamic et Edition)	W					250,00€
Seuils de porte en aluminium (sur Dynamic)	W					150,00€
Pack Chrome : ornements latéraux chromés et seuils de porte en aluminium (sur Dynamic)	(1) W					350,00€
Peinture métallisée (Bleu Nebula gratuite)						650,00€
Peinture Blanc Nacré (070)						850,00€
Rouge Intense (3U5)						850,00€
Peinture Blanc Pur (040)						300,00€
Stage "Hybrid Academy"						240,00€

(1) Les Packs d'accessoires sont incompatibles entre eux.

(3) Dans la limite des stocks disponibles

W = options avec impact CO₂ WLTP

Cachet concessionnaire



*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 € TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 € TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180

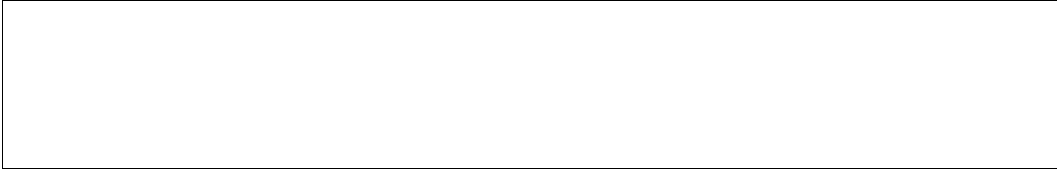


VEHICULES PARTICULIERS

CAMRY HYBRIDE MC21						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	Camry Hybride 218ch 2WD Dynamic	120	120	0€	09	39 100,00€
	Camry Hybride 218ch 2WD Design	125	125	0€	09	44 700,00€
	Camry Hybride 218ch 2WD Lounge	126	126	0€	09	47 800,00€
OPTIONS CAMRY HYBRIDE	Pack Confort (sur Dynamic uniquement) Peinture métallisée Peinture nacrée Toyota Touch® & Go : système de navigation à écran tactile 7" avec reconnaissance vocale, info trafic et cartographie européenne 3D (sur Dynamic) Stage "Hybrid Academy"					2 000,00€ 700,00€ 950,00€ 950,00€ 240,00€

CAMRY HYBRIDE MC21 - Gamme réservée aux clients professionnels						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	Camry Hybride 218ch 2WD Dynamic	120	120	0€	09	39 100,00€
	Camry Hybride 218ch 2WD Dynamic Business + Stage "Hybrid Academy"	120	120	0€	09	41 000,00€
	Camry Hybride 218ch 2WD Business Executive + Stage "Hybrid Academy"	125	125	0€	09	41 600,00€
	Camry Hybride 218ch 2WD Design	125	125	0€	09	44 700,00€
	Camry Hybride 218ch 2WD Lounge	126	126	0€	09	47 800,00€
OPTIONS CAMRY HYBRIDE	Pack Confort (sur Dynamic uniquement) Peinture métallisée Peinture nacrée Toyota Touch® & Go : système de navigation à écran tactile 7" avec reconnaissance vocale, info trafic et cartographie européenne 3D Stage "Hybrid Academy"					2 000,00€ 700,00€ 950,00€ 950,00€ 240,00€

Cachet concessionnaire



*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

CAMRY HYBRIDE MY21						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	Camry Hybride 218ch 2WD Dynamic	(1) 120	120	0€	09	38 100,00€
	Camry Hybride 218ch 2WD Design	(1) 125	125	0€	09	43 400,00€
	Camry Hybride 218ch 2WD Lounge	(1) 126	126	0€	09	45 400,00€
OPTIONS CAMRY HYBRIDE	Pack Confort (sur Dynamic uniquement)					2 000,00€
	Peinture métallisée Peinture nacrée Toyota Touch® & Go : système de navigation à écran tactile 7" avec reconnaissance vocale, info trafic et cartographie européenne 3D (sur Dynamic)					700,00€ 950,00€ 950,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

CAMRY HYBRIDE MY21 - Gamme réservée aux clients professionnels						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	Camry Hybride 218ch 2WD Dynamic	(1) 120	120	0€	09	38 100,00€
	Camry Hybride 218ch 2WD Dynamic Business + Stage "Hybrid Academy"	(1) 120	120	0€	09	40 980,00€
	Camry Hybride 218ch 2WD Design	(1) 125	125	0€	09	43 400,00€
	Camry Hybride 218ch 2WD Lounge	(1) 126	126	0€	09	45 400,00€
OPTIONS CAMRY HYBRIDE	Pack Confort (sur Dynamic uniquement)					2 000,00€
	Peinture métallisée Peinture nacrée Toyota Touch® & Go : système de navigation à écran tactile 7" avec reconnaissance vocale, info trafic et cartographie européenne 3D Stage "Hybrid Academy"					700,00€ 950,00€ 950,00€ 240,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet concessionnaire



*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définis. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxé sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



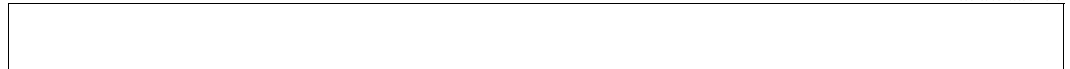
VEHICULES PARTICULIERS

PRIUS HYBRIDE MY21 ET HYBRIDE RECHARGEABLE MY21						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
Hybride	Prius Dynamic	94	94	0€	05	30 950,00€
	Prius Dynamic Pack Premium	104	104	0€	05	32 650,00€
	Prius Lounge	104	104	0€	05	34 950,00€
Hybride Rechargeable	Prius Hybride Rechargeable Dynamic Pack Premium	29	29	-2 000 €	05	40 600,00€
OPTIONS PRIUS	Toit ouvrant (entraîne le passage en jantes 15" avec kit anti-crevaisson) <i>(sur Lounge uniquement)</i>					400,00€
	Toit solaire <i>(sur Prius Hybride Rechargeable uniquement)</i>					3 000,00€
	Radars de stationnement arrière <i>(sauf sur Lounge)</i>					350,00€
	Roue de secours type galette <i>(uniquement avec jantes 15")</i>					150,00€
	Jantes alliage 17" (avec kit de réparation anti-crevaisson) <i>(sur Dynamic)</i>	104	104	0€	05	500,00€
	Jantes alliage 15" (avec kit de réparation anti-crevaisson, volume de coffre 502L) <i>(sur Dynamic Pack Premium)</i>	94	94	0€	05	-500,00€
	Jantes alliage 15" et roue de secours type galette (volume de coffre de 457L) <i>(sur Dynamic Pack Premium & Lounge) (incompatible avec option toit ouvrant)</i>	94	94	0€	05	-350,00€
Peinture métallisée					700,00€	
Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) et Rouge Intense (3U5)					950,00€	

PRIUS HYBRIDE RC21 ET HYBRIDE RECHARGEABLE MY21 - Gamme réservée aux clients professionnels						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
Hybride	Prius Dynamic	94	94	0€	05	30 950,00€
	Prius Dynamic Pack Premium Business + Stage "Hybrid Academy"	94	94	0€	05	32 480,00€
	Prius Dynamic Pack Premium	104	104	0€	05	32 650,00€
	Prius Lounge	104	104	0€	05	34 950,00€
Hybride Rechargeable	Prius Hybride Rechargeable Dynamic Pack Premium	29	29	-2 000 €	05	40 600,00€
	Prius Hybride Rechargeable Dynamic Pack Premium Business + Stage "Hybrid Academy"	29	29	-2 000 €	05	40 980,00€
OPTIONS PRIUS	Toit ouvrant (entraîne le passage en jantes 15" avec kit anti-crevaisson) <i>(sur Lounge uniquement)</i>					400,00€
	Toit solaire <i>(sur Prius Hybride Rechargeable uniquement)</i>					3 000,00€
	Radars de stationnement arrière <i>(sauf sur Lounge)</i>					350,00€
	Roue de secours type galette <i>(sauf Dynamic Pack Premium Business)</i>					150,00€
	Jantes alliage 17" (avec kit de réparation anti-crevaisson) <i>(sur Dynamic)</i>	104	104	0€	05	500,00€
	Jantes alliage 15" (avec kit de réparation anti-crevaisson, volume de coffre 502L) <i>(sur Dynamic Pack Premium)</i>	94	94	0€	05	-500,00€
	Jantes alliage 15" et roue de secours type galette (volume de coffre de 457L) <i>(sur Dynamic Pack Premium & Lounge) (incompatible avec option toit ouvrant)</i>	94	94	0€	05	-350,00€
Peinture métallisée					700,00€	
Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) et Rouge Intense (3U5)					950,00€	
Stage "Hybrid Academy"					240,00€	

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet Concessionnaire



*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

PRIUS HYBRIDE RC20 ET HYBRIDE RECHARGEABLE RC20						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
Hybride	Prius Dynamic	(1) 94	94	0€	05	30 950,00€
	Prius Dynamic Pack Premium	(1) 104	104	0€	05	32 650,00€
	Prius Lounge	(1) 104	104	0€	05	34 950,00€
Hybride Rechargeable	Prius Hybride Rechargeable Dynamic Pack Premium	(1) 29	29	-2 000 €	05	40 600,00€
	Prius Hybride Rechargeable Solar	(1) 29	29	-2 000 €	05	41 600,00€
OPTIONS PRIUS	Toit ouvrant (entraîne le passage en jantes 15" avec kit anti-crevaisin) (sur Lounge uniquement)					400,00€
	Radars de stationnement arrière (sauf sur Lounge)					350,00€
	Roue de secours type galette (uniquement avec jantes 15")					150,00€
	Jantes alliage 17" (avec kit de réparation anti-crevaisin) (sur Dynamic)	104	104	0€	05	500,00€
	Jantes alliage 15" (avec kit de réparation anti-crevaisin, volume de coffre 502L) (sur Dynamic Pack Premium)	94	94	0€	05	-500,00€
Jantes alliage 15" et roue de secours type galette (volume de coffre de 457L) (sur Dynamic Pack Premium & Lounge) (incompatible avec option toit ouvrant)	94	94	0€	05	-350,00€	
Peinture métallisée					700,00€	
Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) et Rouge Intense (3U5)					950,00€	

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

PRIUS HYBRIDE RC20 ET HYBRIDE RECHARGEABLE RC20 - Gamme réservée aux clients professionnels						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
Hybride	Prius Dynamic	(1) 94	94	0€	05	30 950,00€
	Prius Dynamic Pack Premium Business	(1) 94	94	0€	05	32 300,00€
	Prius Dynamic Pack Premium Business + Stage "Hybrid Academy"	(1) 94	94	0€	05	32 480,00€
	Prius Dynamic Pack Premium	(1) 104	104	0€	05	32 650,00€
	Prius Lounge	(1) 104	104	0€	05	34 950,00€
Hybride Rechargeable	Prius Hybride Rechargeable Dynamic Pack Premium	(1) 29	29	-2 000 €	05	40 600,00€
	Prius Hybride Rechargeable Dynamic Pack Premium Business	(1) 29	29	-2 000 €	05	40 800,00€
	Prius Hybride Rechargeable Dynamic Pack Premium Business + Stage "Hybrid Academy"	(1) 29	29	-2 000 €	05	40 980,00€
	Prius Hybride Rechargeable Solar	(1) 29	29	-2 000 €	05	41 600,00€
OPTIONS PRIUS	Toit ouvrant (entraîne le passage en jantes 15" avec kit anti-crevaisson) (sur Lounge uniquement)					400,00€
	Radars de stationnement arrière (sauf sur Lounge)					350,00€
	Roue de secours type galette (sauf Dynamic Pack Premium Business)					150,00€
	Jantes alliage 17" (avec kit de réparation anti-crevaisson) (sur Dynamic)	104	104	0€	05	500,00€
	Jantes alliage 15" (avec kit de réparation anti-crevaisson, volume de coffre 502L) (sur Dynamic Pack Premium)	94	94	0€	05	-500,00€
	Jantes alliage 15" et roue de secours type galette (volume de coffre de 457L) (sur Dynamic Pack Premium & Lounge) (Incompatible avec option toit ouvrant)	94	94	0€	05	-350,00€
Peinture métallisée					700,00€	
Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) et Rouge Intense (3U5)					950,00€	
Stage "Hybrid Academy"					240,00€	

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/09/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

PRIUS+ MY20 - Gamme réservée aux clients professionnels						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
7 PLACES	Prius+ 136h Active	(1) 132	132	0€	05	33 250,00€
	Prius+ 136h Dynamic	(1) 132	132	0€	05	34 750,00€
	Prius+ 136h Dynamic Business	(1) 132	132	0€	05	35 850,00€
	Prius+ 136h SkyView	(1) 136	136	125 €	05	35 750,00€
	Prius+ 136h SkyView Business	(1) 136	136	125 €	05	36 850,00€
	Prius+ 136h Lounge	(1) 136	136	125 €	05	38 300,00€
<small>(1) Dans la limite des stocks disponibles</small>						
OPTIONS PRIUS+	Radars de stationnement arrière (<i>sur Active, Dynamic et SkyView</i>)					350,00€
	Toyota Touch & Go 2 PLUS : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance vocale (<i>sur Active, Dynamic et SkyView</i>)					950,00€
	Peinture métallisée					670,00€
	Peinture Blanc Nacré (070)					860,00€
Stage "Hybrid Academy"					240,00€	

PRIUS+ MY20						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
7 PLACES	Prius+ 136h Active	(1) 132	132	0€	05	33 250,00€
	Prius+ 136h Dynamic	(1) 132	132	0€	05	34 750,00€
	Prius+ 136h SkyView	(1) 136	136	125 €	05	35 750,00€
	Prius+ 136h Lounge	(1) 136	136	125 €	05	38 300,00€
OPTIONS PRIUS+	Radars de stationnement arrière (<i>sur Active, Dynamic et SkyView</i>)					350,00€
	Toyota Touch & Go 2 PLUS : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance vocale (<i>sur Active, Dynamic et SkyView</i>)					950,00€
	Peinture métallisée					670,00€
	Peinture Blanc Nacré (070)					860,00€
<small>(1) Dans la limite des stocks disponibles</small>						

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
 Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/09/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

NOUVELLE MIRAI					
Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
Mirai Pile à combustible 182ch Lounge Mirai Pile à combustible 182ch Executive	0	0	-3 000 €	04	67 900,00€ 74 900,00€

NOUVELLE MIRAI - Gamme réservée aux clients professionnels					
Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
Mirai Pile à combustible 182ch Lounge Mirai Pile à combustible 182ch Executive	0	0	-3 000 €	04	67 900,00€ 74 900,00€

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus véhicule 100% hydrogène : le montant de l'aide est fixé à 27 % du coût d'acquisition TTC, dans la limite de 7 000 € (puis de 6 000€ à partir du 1er/07/2021) pour un véhicule acquis ou loué par une personne physique et dont le coût d'acquisition est inférieur à 45 000 € TTC. Le montant de l'aide est fixé à 27 % du coût d'acquisition TTC, dans la limite de 5 000 € (puis de 4 000€ à partir du 1er/07/2021) pour un véhicule acquis ou loué par une personne morale et dont le coût d'acquisition est inférieur à 45 000 € TTC (ou dans la limite de 3 000 € (puis de 2 000€ à partir du 1er/07/2021) si le coût d'acquisition est compris entre 45 000 et 60 000 € TTC). Le montant de l'aide est fixé à 27 % du coût d'acquisition TTC, dans la limite de 3 000 € (puis 2 000€ à partir du 1er/07/2021) pour un véhicule acquis ou loué par une personne physique ou une personne morale et dont le coût d'acquisition est supérieur à 45 000 € TTC.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

RAV4 HYBRIDE MY21						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	RAV4 Hybride MY21 2WD 218ch Active	126	126-128	0 €	09	37 900,00€
	RAV4 Hybride MY21 2WD 218ch Dynamic	127	127-130	0 €	09	40 050,00€
	RAV4 Hybride MY21 2WD 218ch Lounge	131	131-133	0 €	09	45 950,00€
	RAV4 Hybride MY21 2WD Collection	131	131-133	0 €	09	47 950,00€
	RAV4 Hybride MY21 2WD Black Edition	131	131-133	0 €	09	47 000,00€
5 Portes AWD-I	RAV4 Hybride MY21 AWD-I 222ch Dynamic	128	128-130	0 €	09	42 100,00€
	RAV4 Hybride MY21 AWD-I 222ch Lounge	133	133-134	50 €	09	48 000,00€
	RAV4 Hybride MY21 AWD-I Collection	133	133-134	50 €	09	50 000,00€
	RAV4 Hybride MY21 AWD-I Black Edition	133	133-134	50 €	09	49 050,00€
OPTIONS RAV4 HYBRIDE MY21	Pack Techno <i>(sur Dynamic uniquement)</i>					2 500,00€
	Pack Premium <i>(sur Lounge uniquement)</i>					2 200,00€
	Pack Confort <i>(sur Collection uniquement)</i>					1 300,00€
	Pack Design <i>(sur Dynamic uniquement)</i>					550,00€
	Toit panoramique ouvrant électriquement <i>(sur Lounge, Black Edition et Collection)</i>					1 300,00€
	Peinture métallisée <i>(gratuite sur Collection)</i>					700,00€
	Peinture nacrée <i>(gratuite sur Collection)</i>					950,00€
	Marchepieds					750,00€
	Toyota Touch® & Go : système de navigation à écran tactile 8" avec info trafic et cartographie européenne <i>(sur Dynamic)</i>					950,00€
	Attelage avec crochet horizontal démontable et faisceau 13 broches					950,00€
Attelage avec crochet vertical démontable et faisceau 13 broches					950,00€	
Stage "Hybrid Academy"					240,00€	

^W = options avec impact CO₂ WLTP

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

RAV4 HYBRIDE MY21 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	RAV4 Hybride MY21 2WD Active	126	126-128	0 €	09	37 900,00€
	RAV4 Hybride MY21 2WD Dynamic	127	127-130	0 €	09	40 050,00€
	RAV4 Hybride MY21 2WD Dynamic Business + Stage "Hybrid Academy"	127	127-128	0 €	09	40 930,00€
	RAV4 Hybride MY21 2WD Lounge	131	131-133	0 €	09	45 950,00€
	RAV4 Hybride MY21 2WD Collection	131	131-133	0 €	09	47 950,00€
	RAV4 Hybride MY21 2WD Black Edition	131	131-133	0 €	09	47 000,00€
5 Portes AWD-i	RAV4 Hybride MY21 AWD-i Dynamic	128	128-130	0 €	09	42 100,00€
	RAV4 Hybride MY21 AWD-i Dynamic Business + Stage "Hybrid Academy"	128	128-130	0 €	09	42 980,00€
	RAV4 Hybride MY21 AWD-i Lounge	133	133-134	50 €	09	48 000,00€
	RAV4 Hybride MY21 AWD-i Collection	133	133-135	50 €	09	50 000,00€
	RAV4 Hybride MY21 AWD-i Black Edition	133	133-135	50 €	09	49 050,00€

OPTIONS			
RAV4 HYBRIDE MY21	Pack Techno <i>(sur Dynamic uniquement)</i>	W	2 500,00€
	Pack Premium <i>(sur Lounge uniquement)</i>	W	2 200,00€
	Pack Confort <i>(sur Collection uniquement)</i>	W	1 300,00€
	Pack Confort Business <i>(sur Dynamic Business uniquement)</i>	W	1 200,00€
	Pack Design <i>(sur Dynamic et Dynamic Business uniquement)</i>	W	550,00€
	Toit panoramique ouvrant électriquement <i>(sur Lounge, Black Edition et Collection)</i>	W	1 300,00€
	Peinture métallisée <i>(gratuite sur Collection)</i>	W	700,00€
	Peinture nacrée <i>(gratuite sur Collection)</i>	W	950,00€
	Marchepieds	W	750,00€
	Toyota Touch® & Go : système de navigation à écran tactile 8" avec info trafic et cartographie européenne <i>(sur Dynamic)</i>	W	950,00€
	Attelage avec crochet horizontal démontable et faisceau 13 broches	W	950,00€
	Attelage avec crochet vertical démontable et faisceau 13 broches	W	950,00€
	Stage "Hybrid Academy"	W	240,00€

W = options avec impact CO₂ WLTP

Cachet Concessionnaire



*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 € TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 € TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021

France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

RAV4 HYBRIDE MY20						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	RAV4 Hybride MY20 2WD 218ch Active	(1) 126	126-127	0€	09	36 400,00€
	RAV4 Hybride MY20 2WD 218ch Dynamic	(1) 127	127-129	0€	09	38 550,00€
	RAV4 Hybride MY20 2WD 218ch Lounge	(1) 129	129-130	0€	09	44 450,00€
	RAV4 Hybride MY20 2WD 218ch Collection	(1) 129	129	0€	09	46 450,00€
5 Portes AWD-i	RAV4 Hybride MY20 AWD-i 222ch Dynamic	(1) 128	128-131	0€	09	40 600,00€
	RAV4 Hybride MY20 AWD-i 222ch Lounge	(1) 131	131	0€	09	46 500,00€
	RAV4 Hybride MY20 AWD-i 222ch Collection	(1) 131	131	0€	09	48 500,00€
OPTIONS RAV4 HYBRIDE MY20	Pack Techno (sur Dynamic uniquement)					2 500,00€
	Pack Premium (sur Lounge uniquement)					2 200,00€
	Pack Confort (sur Collection uniquement)					1 300,00€
	Pack Design (sur Dynamic uniquement)					550,00€
	Toit panoramique ouvrant électriquement (sur Lounge et Collection)					1 300,00€
	Peinture métallisée (gratuite sur Collection)					700,00€
	Peinture nacrée (gratuite sur Collection)					950,00€
	Marchepieds					750,00€
Toyota Touch® & Go : système de navigation à écran tactile 8" avec info trafic et cartographie européenne (sur Dynamic)					950,00€	

^W = options avec impact CO₂ WLTP
 (1) Dans la limite des stocks disponibles

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

RAV4 HYBRIDE MY20 - Gamme réservée aux clients professionnels						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	RAV4 Hybride MY20 2WD Active	(1) 126	126-127	0€	09	36 400,00€
	RAV4 Hybride MY20 2WD Dynamic	(1) 127	127-129	0€	09	38 550,00€
	RAV4 Hybride MY20 2WD Dynamic Business	(1) 127	127	0€	09	39 250,00€
	RAV4 Hybride MY20 2WD Lounge	(1) 129	129-130	0€	09	44 450,00€
	RAV4 Hybride MY20 2WD Collection	(1) 129	129	0€	09	46 450,00€
5 Portes AWD-i	RAV4 Hybride MY20 AWD-i Dynamic	(1) 128	128-131	0€	09	40 600,00€
	RAV4 Hybride MY20 AWD-i Dynamic Business	(1) 128	128-129	0€	09	41 300,00€
	RAV4 Hybride MY20 AWD-i Lounge	(1) 131	131	0€	09	46 500,00€
	RAV4 Hybride MY20 AWD-i Collection	(1) 131	131	0€	09	48 500,00€
OPTIONS RAV4 HYBRIDE MY20	Pack Techno (sur Dynamic uniquement)					2 500,00€
	Pack Premium (sur Lounge uniquement)					2 200,00€
	Pack Confort (sur Collection uniquement)					1 300,00€
	Pack Confort Business (sur Dynamic Business)					1 200,00€
	Pack Design (sur Dynamic et Dynamic Business uniquement)					550,00€
	Pack Confort Business (sur Dynamic Business uniquement)					1 200,00€
	Toit panoramique ouvrant électriquement (sur Lounge et Collection)					1 300,00€
	Peinture métallisée (gratuite sur Collection)					700,00€
	Peinture nacrée (gratuite sur Collection)					950,00€
	Marchepieds					750,00€
Toyota Touch® & Go : système de navigation à écran tactile 8" avec info trafic et cartographie européenne (sur Dynamic)					950,00€	

W = options avec impact CO₂ WLTP
(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet Concessionnaire



*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

RAV4 Hybride Rechargeable						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes AWD	RAV4 Hybride Rechargeable AWD Design	22	22	-2 000€	10	52 650,00€
	RAV4 Hybride Rechargeable AWD Collection	22	22	0 €	10	61 500,00€
OPTIONS RAV4 HYBRIDE RECHARGEABLE	Pack Exclusive (sur Collection uniquement)					3 900,00€
	Navigation Toyota Touch® & Go : système de navigation à écran tactile 8" avec info trafic et cartographie européenne (sur Design)					300,00€
	Marchepieds "RAV4"					750,00€
	Toit panoramique ouvrant électriquement avec kit anticrevaillon (Remplace la roue de secours type galette) (Sur Collection)					1 300,00€
	Stage "Hybrid Academy"					240,00€
	<i>W = options avec impact CO2 WLTP</i>					
	Cachet Concessionnaire					

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

RAV4 Hybride Rechargeable - Gamme réservée aux clients professionnels

Modèle		Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
5 Portes AWD	RAV4 Hybride Rechargeable AWD Design	22	22	-2 000€	10	52 650,00€
	RAV4 Hybride Rechargeable AWD Design Business	22	22	-2 000€	10	55 500,00€
	RAV4 Hybride Rechargeable AWD Design Business + Stage "Hybrid Academy"	22	22	-2 000€	10	55 680,00€
	RAV4 Hybride Rechargeable AWD Collection	22	22	0€	10	61 500,00€
OPTIONS RAV4 HYBRIDE RECHARGEABLE	Pack Exclusive (sur Collection uniquement)					3 900,00€
	Navigation Toyota Touch® & Go : système de navigation à écran tactile 8" avec info trafic et cartographie européenne (sur Design)					300,00€
	Marchepieds "RAV4"					750,00€
	Toit panoramique ouvrant électriquement avec kit anticrevaillon (Remplace la roue de secours type galette) (Sur Collection)					1 300,00€
	Peinture métallisée (gratuite sur Design et Collection)					700,00€
Peinture nacrée (gratuite sur Design et Collection)					950,00€	
Stage "Hybrid Academy"					240,00€	

^W = options avec impact CO₂ WLTP

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet Concessionnaire



*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
 Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs, Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

LAND CRUISER RC21						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)* (Données sous réserve d'homologation définitive)	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W (Données sous réserve d'homologation définitive)	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
3 Portes	Land Cruiser 204 D-4D LeCap	244	244-252	30 000 €	11	39 990,00€
	Land Cruiser 204 D-4D Life	244	244-250	30 000 €	11	45 100,00€
	Land Cruiser 204 D-4D Légende	241	241-247	30 000 €	11	50 300,00€
	Land Cruiser 204 D-4D S&S BVA Lounge	242	242	30 000 €	11	56 200,00€
5 Portes	Land Cruiser 204 D-4D LeCap	248	248-256	30 000 €	11	42 000,00€
	Land Cruiser 204 D-4D Life	248	248-255	30 000 €	11	47 900,00€
	Land Cruiser 204 D-4D Légende	248	248-254	30 000 €	11	54 900,00€
	Land Cruiser 204 D-4D S&S BVA Lounge	248	248-249	30 000 €	11	63 140,00€
	Land Cruiser 204 D-4D S&S BVA Lounge Pack Techno	250	250-251	30 000 €	11	71 300,00€
OPTIONS LAND CRUISER	Boîte automatique 6 rapports à commande séquentielle, HAC/DAC et S&S (sur LeCap et Life 3 portes)	W	244-248		11	2 000,00€
	Boîte automatique 6 rapports à commande séquentielle, HAC/DAC, S&S et blocage automatique du différentiel arrière (sur LeCap et Life 5 portes)	W	244-248		11	2 340,00€
	Boîte automatique 6 rapports à commande séquentielle, HAC/DAC, Toyota Safety Sense et S&S (sur Légende 3 portes)	W	241-248		11	2 900,00€
	Boîte automatique 6 rapports à commande séquentielle, HAC/DAC, Toyota Safety Sense, S&S et blocage automatique du différentiel arrière (sur Légende 5 portes)	W	241-248		11	3 240,00€
	Pack 7 places (sur Légende 5 portes et Lounge 5 portes) : 3ème rangée de sièges rabattables manuellement et airbags rideaux jusqu'à la 3ème rangée de sièges (implique la climatisation trizone sur Légende 5 portes).	W				1 900,00€
	Pack 7 places (sur Lounge Pack Techno) : 3ème rangée de sièges rabattables électriquement et airbags rideaux jusqu'à la 3ème rangée de sièges	W				2 600,00€
Peinture Blanc Nacré (070)					1 300,00€	
Peinture métallisée					1 000,00€	

W = options avec impact CO₂ WLTP

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
 Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

LAND CRUISER RC20						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
3 Portes	Land Cruiser 204 D-4D LeCap	(1) 252	252	30 000 €	11	39 300,00€
	Land Cruiser 204 D-4D Life	(1) 244	244-250	30 000 €	11	45 100,00€
	Land Cruiser 204 D-4D Légende	(1) 241	241-247	30 000 €	11	50 300,00€
	Land Cruiser 204 D-4D S&S BVA Lounge	(1) 242	242	30 000 €	11	56 200,00€
5 Portes	Land Cruiser 204 D-4D LeCap	(1) 256	256	30 000 €	11	42 000,00€
	Land Cruiser 204 D-4D Life	(1) 248	248-255	30 000 €	11	47 900,00€
	Land Cruiser 204 D-4D Légende	(1) 248	248-254	30 000 €	11	54 900,00€
	Land Cruiser 204 D-4D S&S BVA Lounge	(1) 248	248-249	30 000 €	11	62 800,00€
	Land Cruiser 204 D-4D S&S BVA Lounge Pack Techno	(1) 250	250-251	30 000 €	11	71 300,00€
OPTIONS LAND CRUISER	Boite automatique 6 rapports à commande séquentielle, HAC/DAC et S&S (sur Life)	W 244-248			11	2 000,00€
	Boite automatique 6 rapports à commande séquentielle et HAC/DAC, Toyota Safety Sense 2 et S&S (sur Légende uniquement)	W 241-248			11	2 900,00€
	Pack 7 places (sur Légende 5 portes et Lounge 5 portes) : 3ème rangée de sièges rabattables manuellement et airbags rideaux jusqu'à la 3ème rangée de sièges. (Implique la climatisation trizone sur Légende 5 portes) .	W				1 900,00€
	Pack 7 places (sur Lounge Pack Techno) : 3ème rangée de sièges rabattables électriquement et airbags rideaux jusqu'à la 3ème rangée de sièges	W				2 600,00€
	Peinture Blanc Nacré (070)					1 300,00€
	Peinture métallisée					1 000,00€

W = options avec impact CO₂ WLTP

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

** Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/09/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/10/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

*** Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

NOUVEAU HIGHLANDER Hybride						
Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP**	PA***	Prix € TTC	
5 Portes / 7 places	NOUVEAU HIGHLANDER Hybride AWD-i 248 ch Lounge	158	158-160	1276 €	10	63 800,00€
OPTIONS HIGHLANDER	Toit panoramique ouvrant électriquement (sur Lounge) Peinture premium Peinture métallisée (Noir Attitude gratuite) Stage "Hybrid Academy" <small>W = options avec impact CO2 WLTP</small>				1 500,00€ 1 300,00€ 1 000,00€ 240,00€	

Cachet Concessionnaire



*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
 Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

NOUVEAU HIGHLANDER Hybride - Gamme réservée aux clients professionnels						
Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC	
5 Portes / 7 places	NOUVEAU HIGHLANDER Hybride AWD-i 248 ch Design Business NOUVEAU HIGHLANDER Hybride AWD-i 248 ch Lounge	158 158	158 158-160	1276 € 1276 €	10 10	57 800,00€ 63 800,00€
OPTIONS HIGHLANDER	Toit panoramique ouvrant électriquement (sur Lounge) Peinture premium Peinture métallisée (Noir Attitude gratuite) Stage "Hybrid Academy"					1 500,00€ 1 300,00€ 1 000,00€ 240,00€

^W = options avec impact CO2 WLTP

Cachet Concessionnaire



*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
 Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

TOYOTA GR YARIS						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
3 Portes	Toyota GR Yaris 1,6L Pack Premium Toyota GR Yaris 1,6L Track	(1) 186 (1) 186	186 186	7 851 € 7 851 €	15 15	35 600,00€ 37 600,00€
OPTIONS GR YARIS	Peinture Métallisée Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) & Rouge Intense (3U5)					550,00€ 750,00€
<small>(1) Dans la limite des stocks disponibles.</small>						<small>Cachet Concessionnaire</small>

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
 Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs, Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

TOYOTA GR SUPRA						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
3 Portes	Toyota GR Supra 2,0 L Toyota GR Supra 2,0 L Pack Premium Toyota GR Supra 2,0 L Fuji Speedway Edition Toyota GR Supra 3,0 L Toyota GR Supra 3,0 L Pack Premium	168 170 171 188 188	168 170 171 188 188	2 726 € 3 119 € 3 331 € 8 671 € 8 671 €	15 15 15 23 23	53 900,00€ 58 900,00€ 58 900,00€ 65 900,00€ 67 900,00€
OPTIONS GR SUPRA	Peinture Prominence Red Peinture Métallisée <small>(1) Dans la limite des stocks disponibles.</small>					350,00€ 950,00€

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
 Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/09/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

PROACE CITY VERSO RC21

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
PROACE CITY VERSO MEDIUM	PROACE CITY VERSO Medium 1.2L 110 VVT-i Dynamic	154	De 154 à 157	898 €	6	23 160,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.2L 110 VVT-i Executive	156	De 156 à 160	1 074 €	6	27 080,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.2L 110 VVT-i Design	157	De 157 à 161	1 172 €	6	28 410,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.2L 130 VVT-i BVA Dynamic	156	De 156 à 160	1 074 €	7	25 560,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.2L 130 VVT-i BVA Executive	159	De 159 à 162	1 386 €	7	29 480,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.2L 130 VVT-i BVA Design	159	De 159 à 163	1 386 €	7	30 810,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 100 D-4D Dynamic	141	De 141 à 145	230 €	5	24 110,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 100 D-4D Executive	144	De 144 à 147	280 €	5	28 030,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 100 D-4D Design	144	De 144 à 148	280 €	5	29 360,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 130 D-4D Dynamic	142	De 142 à 146	240 €	7	25 710,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 130 D-4D Executive	145	De 145 à 148	310 €	7	29 630,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 130 D-4D Design	145	De 145 à 149	310 €	7	30 960,00€
	PROACE CITY VERSO LONG	PROACE CITY VERSO Long 1.2L 110 VVT-i Dynamic	155	De 155 à 158	983 €	6
PROACE CITY VERSO Long 1.2L 110 VVT-i Executive		158	De 158 à 161	1 276 €	6	28 080,00€
PROACE CITY VERSO Long 1.2L 110 VVT-i Design		158	De 158 à 161	1 276 €	6	29 410,00€
PROACE CITY VERSO Long 1.2L 130 VVT-i BVA Dynamic		158	De 158 à 160	1 276 €	7	26 560,00€
PROACE CITY VERSO Long 1.2L 130 VVT-i BVA Executive		160	De 160 à 163	1 504 €	7	30 480,00€
PROACE CITY VERSO Long 1.2L 130 VVT-i BVA Design		161	De 161 à 163	1 629 €	7	31 810,00€
PROACE CITY VERSO Long 1.5L 100 D-4D Dynamic		142	De 142 à 145	240 €	5	25 110,00€
PROACE CITY VERSO Long 1.5L 100 D-4D Executive		145	De 145 à 148	310 €	5	29 030,00€
PROACE CITY VERSO Long 1.5L 100 D-4D Design		145	De 145 à 148	310 €	5	30 360,00€
PROACE CITY VERSO Long 1.5L 130 D-4D Dynamic		144	De 144 à 146	280 €	7	26 710,00€
PROACE CITY VERSO Long 1.5L 130 D-4D Executive		146	De 146 à 148	330 €	7	30 630,00€
PROACE CITY VERSO Long 1.5L 130 D-4D Design		147	De 147 à 149	360 €	7	31 960,00€
OPTIONS PROACE CITY VERSO		7 places : 2 sièges individuels arrière (rang 3) amovibles et rabattables (sur Dynamic, Executive, Design)				
	Pack Techno : Système de navigation Pro-Touch avec écran tactile 8", Smart Entry and Start, détecteur d'angles morts et radars latéraux (sur Executive)					1 700,00€
	Pack Assist: Régulateur de vitesse adaptatif, Détecteur d'angles morts et radars latéraux (sur Design)					650,00€
	Système de navigation Pro-Touch avec écran tactile 8" et connectivité smartphone (MirrorLink®, Apple CarPlay™ et Android Auto™) (sur Dynamic)					600,00€
	Toit panoramique (indisponible sur Long) (incompatible avec l'option 7 places) (sur Executive et Design)					750,00€
	Toyota Traction Select (sur Design)					360,00€
	Peinture métallisée					650,00€
Peinture opaque (Noir Onyx)					400,00€	

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet Concessionnaire



*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable: Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

PROACE CITY VERSO

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC	
PROACE CITY VERSO MEDIUM	PROACE CITY VERSO Medium 1.2L 110 VVT-i Dynamic	(1) 154	De 154 à 157	898 €	6	23 040,00€	
	PROACE CITY VERSO Medium 1.2L 110 VVT-i Executive	(1) 156	De 156 à 160	1 074 €	6	26 790,00€	
	PROACE CITY VERSO Medium 1.2L 110 VVT-i Design	(1) 157	De 157 à 161	1 172 €	6	28 290,00€	
	PROACE CITY VERSO Medium 1.2L 130 VVT-i BVA Dynamic	(1) 156	De 156 à 160	1 386 €	7	25 440,00€	
	PROACE CITY VERSO Medium 1.2L 130 VVT-i BVA Executive	(1) 159	De 159 à 162	1 386 €	7	29 190,00€	
	PROACE CITY VERSO Medium 1.2L 130 VVT-i BVA Design	(1) 159	De 159 à 163	1 386 €	7	30 690,00€	
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 100 D-4D Dynamic	(1) 141	De 141 à 145	230 €	5	23 990,00€	
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 100 D-4D Executive	(1) 144	De 144 à 147	280 €	5	27 740,00€	
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 100 D-4D Design	(1) 144	De 144 à 148	280 €	5	29 240,00€	
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 130 D-4D Dynamic	(1) 142	De 142 à 146	240 €	7	25 590,00€	
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 130 D-4D Executive	(1) 145	De 145 à 148	310 €	7	29 340,00€	
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 130 D-4D Design	(1) 145	De 145 à 149	310 €	7	30 840,00€	
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 130 D-4D BVA Dynamic	(1) 146	De 146 à 150	330 €	7	27 390,00€	
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 130 D-4D BVA Executive	(1) 148	De 148 à 152	400 €	7	31 140,00€	
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 130 D-4D BVA Design	(1) 148	De 148 à 152	400 €	7	32 640,00€	
	PROACE CITY VERSO LONG	PROACE CITY VERSO Long 1.2L 110 VVT-i Dynamic	(1) 155	De 155 à 158	983 €	6	24 040,00€
		PROACE CITY VERSO Long 1.2L 110 VVT-i Executive	(1) 158	De 158 à 161	1 276 €	6	27 790,00€
PROACE CITY VERSO Long 1.2L 110 VVT-i Design		(1) 158	De 158 à 161	1 276 €	6	29 290,00€	
PROACE CITY VERSO Long 1.2L 130 VVT-i BVA Dynamic		(1) 158	De 158 à 160	1 276 €	7	26 440,00€	
PROACE CITY VERSO Long 1.2L 130 VVT-i BVA Executive		(1) 160	De 160 à 163	1 504 €	7	30 190,00€	
PROACE CITY VERSO Long 1.2L 130 VVT-i BVA Design		(1) 161	De 161 à 163	1 629 €	7	31 690,00€	
PROACE CITY VERSO Long 1.5L 100 D-4D Dynamic		(1) 142	De 142 à 145	240 €	5	24 990,00€	
PROACE CITY VERSO Long 1.5L 100 D-4D Executive		(1) 145	De 145 à 148	310 €	5	28 740,00€	
PROACE CITY VERSO Long 1.5L 100 D-4D Design		(1) 145	De 145 à 148	310 €	5	30 240,00€	
PROACE CITY VERSO Long 1.5L 130 D-4D Dynamic		(1) 144	De 144 à 146	280 €	7	26 590,00€	
PROACE CITY VERSO Long 1.5L 130 D-4D Executive		(1) 146	De 146 à 148	330 €	7	30 340,00€	
PROACE CITY VERSO Long 1.5L 130 D-4D Design		(1) 147	De 147 à 149	360 €	7	31 840,00€	
PROACE CITY VERSO Long 1.5L 130 D-4D BVA Dynamic		(1) 148	De 148 à 149	148 €	7	28 390,00€	
PROACE CITY VERSO Long 1.5L 130 D-4D BVA Executive		(1) 150	De 150 à 151	540 €	7	32 140,00€	
PROACE CITY VERSO Long 1.5L 130 D-4D BVA Design		(1) 150	De 150 à 152	540 €	7	33 640,00€	
OPTIONS PROACE CITY VERSO		7 places : 2 sièges individuels arrière (rang 3) amovibles et rabattables (sur Dynamic, Executive, Design)					750,00€
		Pack Techno : Système de navigation Pro-Touch avec écran tactile 8", Smart Entry and Start, détecteur d'angles morts et radars latéraux (sur Executive)					1 700,00€
	Pack Assist: Régulateur de vitesse adaptatif, Détecteur d'angles morts, Aide au stationnement latéral (sur Design)					650,00€	
	Système de navigation Pro-Touch avec écran tactile 8" et connectivité smartphone (MirrorLink®, Apple CarPlay™ et Android Auto™) (sur Dynamic)					600,00€	
	Toit panoramique (indisponible sur Long) (incompatible avec l'option 7 places) (sur Executive et Design)					750,00€	
	Toyota Traction Select (sur Design)					360,00€	
	Peinture métallisée					650,00€	
Peinture opaque (Noir Onyx)					400,00€		

(1) Dans la limite des stocks disponibles.

(1) Dans la limite des stocks disponibles.

Cadret Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'énergie dans leur rédaction en vigueur.

***Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 € TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 € TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

Nouveau PROACE COMBI Electric						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
PROACE COMBI Electric	PROACE COMBI Electric Medium 50kWh Dynamic	0	0	-2 000 €	04	49 820,00€
	PROACE COMBI Electric Medium 75kWh Dynamic	0	0	-2 000 €	04	55 820,00€
	PROACE COMBI Electric Long 50kWh Dynamic	0	0	-2 000 €	04	50 820,00€
	PROACE COMBI Electric Long 75kWh Dynamic	0	0	-2 000 €	04	56 820,00€
OPTIONS PROACE COMBI Electric	Pack Confort (radars de stationnement arrière et système de navigation)					1 500,00€
	Peinture métallisée					700,00€
Cachet Concessionnaire						

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Bonus véhicule 100% électrique selon plan de mesures gouvernemental pour le déploiement des véhicules électriques : le montant de l'aide est fixé à 27 % du coût d'acquisition TTC, dans la limite de 7 000 € (puis de 6 000€ à partir du 1er/07/2021) pour un véhicule acquis ou loué par une personne physique et dont le coût d'acquisition est inférieur à 45 000 € TTC [ou dans la limite de 3 000 € (puis de 2 000€ à partir du 1er/07/2021) si le coût d'acquisition est compris entre 45 000 et 60 000 € TTC]. Le montant de l'aide est fixé à 27 % du coût d'acquisition TTC, dans la limite de 5 000 € (puis de 4 000€ à partir du 1er/07/2021) pour un véhicule acquis ou loué par une personne morale et dont le coût d'acquisition est inférieur à 45 000 € TTC [ou dans la limite de 3 000 € (puis de 2 000€ à partir du 1er/07/2021) si le coût d'acquisition est compris entre 45 000 et 60 000 € TTC].

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

PROACE COMBI RC21						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^w	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
PROACE COMBI	PROACE Combi Compact 1.5L 120 D-4D Dynamic	167	De 167 à 168	2 544 €	06	32 800,00€
	PROACE Combi Medium 1.5L 120 D-4D Dynamic	167	De 167 à 168	2 544 €	06	33 400,00€
	PROACE Combi Medium 2.0L 140 D-4D BVA Dynamic	190	De 190 à 191	9 550 €	08	37 500,00€
	PROACE Combi Long 1.5L 120 D-4D Dynamic	169	De 169 à 170	2 918 €	06	34 240,00€
	PROACE Combi Long 2.0L 140 D-4D BVA Dynamic	191	De 191 à 192	9 550 €	08	38 340,00€
OPTIONS PROACE COMBI	Deuxième porte latérale coulissante					420,00€
	Système multimedia et de navigation Pro Touch					1 750,00€
	Radars de stationnement arrière					360,00€
	Toyota Traction Select et jantes acier 17"					500,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 1 an					360,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 2 ans					480,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 3 ans					600,00€
Peinture métallisée					700,00€	

⁽¹⁾ Dans la limite des stocks disponibles

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
 Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

PROACE COMBI MY20

	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
PROACE COMBI	PROACE Combi Compact 1.5L 120 D-4D Dynamic	(1) 167	De 167 à 168	2 544 €	06	32 800,00€
	PROACE Combi Medium 1.5L 120 D-4D Dynamic	(1) 167	De 167 à 168	2 544 €	06	33 400,00€
	PROACE Combi Medium 2.0L 120 D-4D BVA Dynamic	(1) 190	De 190 à 191	9 550 €	07	35 700,00€
	PROACE Combi Medium 2.0L 150 D-4D Dynamic	(1) 187	De 187 à 188	8 254 €	08	35 200,00€
	PROACE Combi Long 1.5L 120 D-4D Dynamic	(1) 169	De 169 à 170	2 918 €	06	34 240,00€
	PROACE Combi Long 2.0L 150 D-4D Dynamic	(1) 189	De 189 à 190	9 103 €	08	36 040,00€
OPTIONS PROACE COMBI	Deuxième porte latérale coulissante					420,00€
	Système multimedia et de navigation Pro Touch					1 750,00€
	Radars de stationnement arrière					360,00€
	Toyota Traction Select et jantes acier 17"					500,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 1 an					360,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 2 ans					480,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 3 ans					600,00€
Peinture métallisée					700,00€	
Peinture opaque (Rouge Ardent)					400,00€	

(1) Dans la limite des stocks disponibles.

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

Nouveau PROACE VERSO Electric						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP **	PA***	Prix € TTC
PROACE VERSO Electric MEDIUM	PROACE Verso Electric Medium 50kWh Dynamic	0	0	-2 000 €	4	54 850,00€
	PROACE Verso Electric Medium 75kWh Dynamic	0	0	0 €	4	60 850,00€
	PROACE Verso Electric Medium 50kWh Executive	0	0	-2 000 €	4	57 250,00€
	PROACE Verso Electric Medium 75kWh Executive	0	0	0 €	4	63 250,00€
	PROACE Verso Electric Medium 50kWh Lounge	0	0	0 €	4	64 750,00€
	PROACE Verso Electric Medium 75kWh Lounge	0	0	0 €	4	70 750,00€
			0	0	0 €	4
PROACE VERSO Electric LONG	PROACE Verso Electric Long 50kWh Dynamic	0	0	-2 000 €	4	55 850,00€
	PROACE Verso Electric Long 75kWh Dynamic	0	0	0 €	4	61 850,00€
	PROACE Verso Electric Long 50kWh Executive	0	0	-2 000 €	4	58 250,00€
	PROACE Verso Electric Long 75kWh Executive	0	0	0 €	4	64 250,00€
	PROACE Verso Electric Long 50kWh Lounge	0	0	0 €	4	65 750,00€
	PROACE Verso Electric Long 75kWh Lounge	0	0	0 €	4	71 750,00€
			0	0	0 €	4
OPTIONS PROACE VERSO Electric	Pack Confort (radars de stationnement arrière et système de navigation) (sur Dynamic)					1 500,00€
	Pack Techno (caméra de recul avec visualisation dans l'écran 7", détecteur d'angles morts, radars de stationnement avant, système de navigation Toyota Pro-Touch avec écran 7") (sur Executive)					2 000,00€
	Peinture métallisée					700,00€

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

** Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Bonus véhicule 100% électrique selon plan de mesures gouvernemental pour le déploiement des véhicules électriques : le montant de l'aide est fixé à 27 % du coût d'acquisition TTC, dans la limite de 7 000 € (puis de 6 000€ à partir du 1er/07/2021) pour un véhicule acquis ou loué par une personne physique et dont le coût d'acquisition est inférieur à 45 000 € TTC (ou dans la limite de 3 000 € (puis de 2 000€ à partir du 1er/07/2021) si le coût d'acquisition est compris entre 45 000 et 60 000 € TTC). Le montant de l'aide est fixé à 27 % du coût d'acquisition TTC, dans la limite de 5 000 € (puis de 4 000€ à partir du 1er/07/2021) pour un véhicule acquis ou loué par une personne morale et dont le coût d'acquisition est inférieur à 45 000 € TTC (ou dans la limite de 3 000 € (puis de 2 000€ à partir du 1er/07/2021) si le coût d'acquisition est compris entre 45 000 et 60 000 € TTC).

*** Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

PROACE VERSO RC21						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP**	PA***	Prix € TTC
PROACE VERSO COMPACT	PROACE Verso Compact 1.5L 120 D-4D Dynamic	165	De 165 à 169	2 205 €	06	38 600,00€
	PROACE Verso Compact 1.5L 120 D-4D Executive	165	De 165 à 169	2 205 €	06	40 980,00€
PROACE VERSO MEDIUM	PROACE Verso Medium 1.5L 120 D-4D Dynamic	167	De 167 à 171	2 544 €	06	40 500,00€
	PROACE Verso Medium 1.5L 120 D-4D Executive	170	De 170 à 171	3 119 €	06	43 580,00€
	PROACE Verso Medium 2.0L 140 D-4D BVA Dynamic	189	De 189 à 192	9 103 €	08	44 600,00€
	PROACE Verso Medium 2.0L 140 D-4D BVA Executive	192	192	10 488 €	08	47 680,00€
	PROACE Verso Medium 2.0L 180 D-4D BVA Lounge	198	198	13 682 €	10	56 200,00€
PROACE VERSO LONG	PROACE Verso Long 1.5L 120 D-4D Dynamic	168	De 168 à 172	2 726 €	06	41 500,00€
	PROACE Verso Long 2.0L 140 D-4D BVA Dynamic	190	De 190 à 193	9 550 €	08	45 600,00€
	PROACE Verso Long 1.5L 120 D-4D Executive	171	De 171 à 172	3 119 €	06	44 580,00€
	PROACE Verso Long 2.0L 140 D-4D BVA Executive	192	192	10 488 €	08	48 680,00€
	PROACE Verso Long 2.0L 180 D-4D BVA Lounge	199	199	14 881 €	10	57 200,00€
OPTIONS PROACE VERSO	Attelage fixe et faisceau 13 broches (adaptateur 7 broches inclus)					600,00€
	Attelage détachable et faisceau 13 broches (adaptateur 7 broches inclus)					720,00€
	8 places (uniquement sur Dynamic et Compact Executive)					1 100,00€
	9 places (uniquement sur Dynamic)					1 300,00€
	Pack Techno: Système multimedia et de navigation Pro Touch, détecteur d'angle mort, radars de stationnement avant (uniquement sur Executive)					2 000,00€
	Peinture métallisée					700,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 1 an					360,00€
Service télématique ProBusiness : souscription 2 ans					480,00€	
Service télématique ProBusiness : souscription 3 ans					600,00€	
Système multimedia et de navigation Pro Touch (uniquement sur Dynamic)					1 050,00€	
Toit vitré en deux parties (uniquement sur Executive)					700,00€	

Cachet Concessionnaire



*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.
Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLE

En vigueur au 4 mai 2021
France Métropolitaine N°1180



VEHICULES PARTICULIERS

PROACE VERSO MY20						
	Modèle	Valeur CO ₂ WLTP (g/km)*	Valeur CO ₂ WLTP selon options (g/km) ^W	Bonus / Malus Ecologique WLTP**	PA***	Prix € TTC
PROACE VERSO COMPACT	PROACE Verso Compact 1.5L 120 D-4D Dynamic	(1) 165	De 165 à 169	2 205 €	06	38 600,00€
	PROACE Verso Compact 1.5L 120 D-4D Executive	(1) 165	De 165 à 169	2 205 €	06	40 700,00€
PROACE VERSO MEDIUM	PROACE Verso Medium 1.5L 120 D-4D Dynamic	(1) 167	De 167 à 171	2 544 €	06	40 500,00€
	PROACE Verso Medium 1.5L 120 D-4D Executive	(1) 170	De 170 à 171	3 119 €	06	43 300,00€
	PROACE Verso Medium 2.0L 120 D-4D BVA Executive	(1) 192	192	10 488 €	07	45 600,00€
	PROACE Verso Medium 2.0L 180 D-4D BVA Lounge	(1) 198	198	13 682 €	10	56 200,00€
PROACE VERSO LONG	PROACE Verso Long 1.5L 120 D-4D Dynamic	(1) 168	De 168 à 172	2 726 €	06	41 500,00€
	PROACE Verso Long 2.0L 120 D-4D BVA Dynamic	(1) 190	De 190 à 193	9 550 €	07	43 800,00€
	PROACE Verso Long 1.5L 120 D-4D Executive	(1) 171	De 171 à 172	3 331 €	06	44 300,00€
	PROACE Verso Long 2.0L 150 D-4D Dynamic	(1) 189	De 189 à 192	9 103 €	08	43 300,00€
	PROACE Verso Long 2.0L 180 D-4D BVA Lounge	(1) 199	199	14 273 €	10	57 200,00€
<small>(1) Dans la limite des stocks disponibles</small>						
OPTIONS PROACE VERSO	Pack Techno: Système multimedia et de navigation Pro Touch, détecteur d'angle mort, radars de stationnement avant <i>(uniquement sur Executive)</i>					2 000,00€
	Système multimedia et de navigation Pro Touch <i>(uniquement sur Dynamic)</i>					1 050,00€
	8 places <i>(uniquement sur Dynamic et Compact Executive)</i>					1 100,00€
	9 places <i>(uniquement sur Dynamic)</i>					1 300,00€
	Toit vitré en deux parties <i>(uniquement sur Executive)</i>					700,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 1 an					360,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 2 ans					480,00€
Service télématique ProBusiness : souscription 3 ans					600,00€	
Peinture métallisée					700,00€	

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du cycle d'homologation WLTP. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur.

Bonus véhicule Hybride Rechargeable : Pour toute commande (ou prise en location) avant le 30/06/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 30/09/2021, le montant de l'aide est fixé à 2 000 € TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Pour toute commande (ou prise en location) entre le 1er/07/2021 et le 31/12/2021 et facturation (versement du 1er loyer) avant le 31/03/2022, le montant de l'aide est fixé à 1 000 € TTC, si le véhicule, dont le coût d'acquisition est inférieur à 50 000 € TTC est acquis ou loué par une personne physique ou morale et dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique en ville déterminée en application du règlement (UE) 2017/1151 de la Commission du 1er juin 2017 est supérieure à 50 kilomètres. Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1012 ter du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Référez-vous aux textes en vigueur au jour d'immatriculation du véhicule commandé pour vous assurer des conditions, modalités et montants définitifs. Conformément au Décret n° 2020-169 (et sous réserve de modification légale et/ou réglementaire ultérieure), depuis le 1er mars 2020, les émissions de CO₂ utilisées pour les besoins de différentes impositions (notamment au titre du dispositif « Bonus/Malus » repris sur le présent tarif et diverses autres taxes à l'immatriculation le cas échéant applicables mais également taxe sur les véhicules de société et impôt sur les sociétés) sont déterminées selon la procédure WLTP, procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.